_____ Rapport de recherche _____

Résultats des délinquants autochtones sous responsabilité fédérale qui participent aux programmes correctionnels : suivi de la recherche sur le MPCI

This report is also available in English. Should a copy be required, it can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave. West, Ottawa, Ontario K1A 0P9.

Le présent rapport est également disponible en anglais. Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

2014 Nº R-328

Résultats des délinquants autochtones sous responsabilité fédérale qui participent aux programmes correctionnels : suivi de la recherche sur le MPCI

Lynn A. Stewart

et

Geoff Wilton

Service correctionnel du Canada

Janvier 2014

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier Jennie Thompson, Janelle Beaudette, Barbara Wendt et Amanda Nolan, qui ont participé à la préparation du présent document. Merci aussi à Pamela Yates, qui a donné de précieux conseils au sujet de la méthode à utiliser. Enfin, nous remercions Andrea Moser, Jenelle Power et Renée Gobeil de leur rétroaction sur l'ébauche du rapport.

Résumé

Mots clés : *Délinquants autochtones, programmes correctionnels, résultats des programmes correctionnels*

Le Service correctionnel du Canada (SCC) a mis à l'essai un nouveau modèle de programme correctionnel dans la région du Pacifique en janvier 2010, et dans la région de l'Atlantique en juillet 2011. Le Modèle de programme correctionnel intégré (MPCI) cible tous les besoins criminogènes des délinquants admissibles à un programme correctionnel à cible unique, multicibles ou à intensité modérée ou élevée. L'intervention globale comprend un programme préparatoire, un programme multicibles et des programmes de maintien des acquis en établissement et dans la collectivité.

Orbis Partners a effectué un examen exhaustif du MPCI à la demande du SCC en 2013 (Jones et Robinson, 2013). Le présent rapport constitue un suivi de l'examen antérieur et contient les résultats des analyses de l'incidence des programmes correctionnels sur les participants autochtones en général et l'incidence des programmes adaptés à leur culture, plus particulièrement. Les analyses ont également été effectuées dans le but de répondre à plusieurs questions du Comité de direction après que le rapport de Jones et Robinson (2013) a révélé des résultats préliminaires non concluants concernant le MPCI pour Autochtones, comparativement aux programmes correctionnels reconnus à l'échelle nationale (PCRN).

Question 1 : *Que savons-nous de l'efficacité des programmes correctionnels offerts aux délinquants autochtones sous la responsabilité du SCC?* Les études sur les résultats des délinquants autochtones participant aux programmes correctionnels du SCC sont encourageantes dans l'ensemble. Mentionnons qu'une méta-analyse des évaluations a permis de constater que les délinquants autochtones participant aux programmes correctionnels présentent un risque de réincarcération moins élevé, programmes adaptés à la culture ou programmes généraux confondus.

Question 2 : *Quels ont été les résultats des délinquants autochtones qui ont participé au volet général du MPCI comparativement au volet autochtone?* Les résultats tirés du même ensemble de données que celui utilisé par Jones et Robinson (2013) indiquent une tendance non significative quant aux délinquants autochtones ayant participé au volet pour Autochtones du MPCI (MPCIA), qui ont un taux global d'accusations d'infractions disciplinaires plus élevé que les délinquants autochtones qui ont participé au volet général du MPCI, mais cela peut être attribuable à leur niveau de risque plus élevé. Il n'y a aucune différence particulière en ce qui a trait au taux de réincarcération des délinquants participant aux deux volets.

Question 3 : *Si l'on fait un plus long suivi à l'aide d'une méthode comme celle du rapport sur le MPCI* de Jones et Robinson (2013), *les résultats du MPCIA continuent-ils d'être inférieurs à ceux des PCRN?* Les analyses fondées sur le même ensemble de données que celui du rapport de Jones et Robinson (2013) indiquent que, au moment du suivi, les participants autochtones au MPCIA/MPCI et aux PCRN présentent un taux semblable d'admission à l'isolement disciplinaire et à l'isolement sollicité ou non, et les chiffres se ressemblent aussi pour ce qui est de la fréquence. Le pourcentage de délinquants ayant bénéficié d'une libération discrétionnaire

diffère d'un groupe à l'autre; les participants au MPCIA/MPCI sont plus susceptibles d'obtenir une semi-liberté ou une libération conditionnelle totale. La proportion des peines purgée avant la mise en liberté était toutefois semblable. Dans l'ensemble, les réincarcérations, les nouvelles infractions et les nouvelles infractions avec violence ne présentaient aucune différence entre les deux groupes, lorsque les covariables étaient contrôlées.

Question 4 : *Si l'on compare à l'aide d'une autre méthode des délinquants autochtones qui ont participé au MPCIA à ceux qui ont participé à un PCRN pour Autochtones, quels sont les résultats correctionnels respectifs?* Les délinquants autochtones qui ont participé au MPCIA et ceux qui ont participé à un PCRN pour Autochtones ont été comparés sur le plan de résultats correctionnels, compte tenu de l'intervalle d'exposition au risque. Au lieu d'utiliser une concordance un à un comme dans la recherche de Jones et Robinson (2013), nous avons neutralisé les variables associées au risque, ce qui nous a permis d'élargir notre échantillon. Les résultats ont révélé que les participants autochtones au MPCIA et aux PCRN présentaient le même taux d'accusations d'infractions disciplinaires ou de placement dans une unité d'isolement. Comme le montre l'analyse précédente, les résultats confirment aussi le pourcentage différent de délinquants ayant bénéficié d'une libération discrétionnaire entre les deux groupes; les participants au MPCIA étaient plus susceptibles de bénéficier d'une semi-liberté ou d'une libération conditionnelle totale. Les participants au MPCIA présentaient aussi une proportion de la peine purgée avant la mise en liberté considérablement moins élevée que les participants aux PCRN pour Autochtones, mais il s'agit d'une légère différence. Lorsque les covariables, le temps et le risque sont neutralisés, c'est le groupe du MPCIA qui obtient les meilleurs résultats ayant trait à la réincarcération et aux nouvelles infractions. Encore une fois, contrairement aux résultats préliminaires du rapport commandé sur le MPCI, les tendances actuelles laissent sous-entendre que les délinquants autochtones ayant participé au MPCIA obtiennent de bons résultats, voire de meilleurs résultats que ceux qui participent aux PCRN.

Question 5 : *Entre le MPCIA et les PCRN, quelle solution aide le plus les délinquants à commencer les programmes prévus dans leur plan correctionnel et à les terminer?* Les résultats du groupe de délinquants analysé pour la question 4 ne révèlent aucune différence importante pour ce qui est de l'efficacité relative et de la réussite des programmes exigés, que ce soit le MPCIA ou les PCRN à l'intention des Autochtones. Les délinquants du groupe des PCRN semblent être inscrits et terminer avec plus d'efficacité leur premier programme principal que ceux du MPCIA.

En conclusion, concernant la question 1, les délinquants autochtones bénéficiaient tant des programmes adaptés à leur culture que des programmes correctionnels généraux du SCC. Une analyse plus poussée des questions 3 et 4 révèle que, lorsque les facteurs de risque sont gérés, les délinquants autochtones participant au MPCIA obtiennent des résultats aussi bons, voire meilleurs que ceux inscrits aux PCRN pour Autochtones. Ils semblent aussi obtenir d'aussi bons résultats que ceux inscrits au volet général du MPCI, mais il ne faut pas tirer de conclusion hâtive, compte tenu de la petite taille de l'échantillon et de la brève période de suivi. Par contre, le nouveau modèle ne semble pas atteindre un des principaux objectifs du MPCI, soit d'accroître l'efficacité et l'opportunité de la prestation des programmes. Comparativement au modèle des PCRN, le MPCIA ne nous permet pas en ce moment d'aider plus efficacement les délinquants à terminer les programmes inscrits à leur plan correctionnel.

Il est toutefois important de mentionner que nous ne comparons que les résultats de ces deux modèles de programme et qu'il est impossible de tirer toute conclusion que ce soit à propos de l'efficacité globale du MPCIA relativement à un groupe témoin qui n'est visé par aucun programme d'intervention. Soulignons aussi que les résultats de ces analyses additionnelles sur le MPCI et le MPCIA ne concernent que des délinquants purgeant de courtes peines afin que les résultats de leur mise en liberté puissent également être examinés. Les résultats dans la collectivité des délinquants ayant purgé de plus longues peines, habituellement pour des crimes plus graves, ne sont pas encore disponibles. Il reste encore à examiner l'incidence du MPCIA sur des sous-populations précises, comme les délinquants sexuels, les délinquants violents et les délinquants reconnus coupables de violence familiale, ainsi que l'incidence du programme après la DEM, ce qui comprendrait les nouvelles infractions entraînant une peine de ressort provincial.

Table des matières

Remerciements ii
Résumé iii
Table des matières vi
Liste des tableaux viii
Liste des figures ix
Listes des annexes ix
Introduction 1
Question 1 : Que savons-nous de l'efficacité des programmes correctionnels offerts aux délinquants autochtones sous la responsabilité du SCC ? 3
Méthode 3
Contexte 3
Principales constatations 3
Conclusion 5
Question 2 : Quels ont été les résultats des délinquants autochtones qui ont participé au volet général du MPCI comparativement au volet autochtone ? 6
Méthode 6
Résultats 9
Conclusion 12
Question 3 : Si l'on fait un plus long suivi à l'aide d'une méthode comme celle du rapport sur le MPCI de Jones et Robinson (2013), les résultats du MPCIA continuent-ils d'être inférieurs à ceux des PCRN ? 13
Méthode 13
Résultats 14
Conclusion 21
Question 4 : Si l'on compare à l'aide d'une autre méthode des délinquants autochtones qui ont participé au MPCIA à ceux qui ont participé à un PCRN pour Autochtones, quels sont les résultats correctionnels respectifs ? 22
Méthode 22
Résultats 24
Conclusion 32
Question 5 : Entre le MPCIA et les PCRN, quelle solution aide le plus les délinquants à commencer les programmes prévus dans leur plan correctionnel et à les terminer ? 33
Méthode 33

Résultats 33
Conclusion 36
Récapitulation et conclusions globales 36
Bibliographie 39

Liste des tableaux

Tableau 1 *Nombre et pourcentage de délinquants de chaque groupe d'étude faisant l'objet d'au moins une accusation d'infraction grave ou mineure et total des accusations d'infraction disciplinaire après le début des programmes (N = 94)* 10
Tableau 2 *Nombre de réincarcérations dans un délai de trois, six et neuf mois, par groupe d'étude* 12
Tableau 3 *Fréquence des types de mise en liberté chez les participants au MPCIA/MPCI et aux PCRN (N = 274)*..... 17
Tableau 4 *Nombre de réincarcérations en 3, 6, 9 et 12 mois par groupe* 18
Tableau 5 *Régression de Cox des cas de réincarcération* 20
Tableau 6 *Régression de Cox – réincarcérations avec nouvelle infraction* 20
Tableau 7 *Nombre de délinquants qui ont fait l'objet d'au moins une accusation d'infraction disciplinaire dans les six mois suivant le début de leur premier programme correctionnel et avant leur mise en liberté* 25
Tableau 8 *Nombre de délinquants ayant été placés en isolement au moins une fois après le début de leur premier programme correctionnel et six mois avant leur mise en liberté*..... 26
Tableau 9 *Types de mise en liberté des délinquants autochtones (N=1 021)*..... 27
Tableau 10 *Analyse de survie de l'intervalle de suspension (N = 859)*..... 28
Tableau 11 *Réincarcérations au cours d'une période de surveillance fixe*..... 29
Tableau 12 *Analyse de survie des réincarcérations (N = 912)* 30
Tableau 13 *Réincarcérations avec infraction dans des périodes de suivi fixes*..... 31
Tableau 14 *Analyse de survie des réincarcérations avec infraction (N = 902)* 32
Tableau 15 *Efficacité du MPCIA par rapport aux PCRN pour Autochtones (N = 1 021) : jours après l'admission*..... 35

Liste des figures

*Figure 1.*Taux d'années-personnes de délinquants et intervalles de confiance de 95 % dans le cas des accusations d'infraction disciplinaire chez les participants au MPCIA/MPCI et aux PCRN mis en liberté 15
Figure 2. Taux et intervalles de confiance de 95 % pour les placements en isolement des participants au MPCIA/MPCI et aux PCRN 16

Listes des annexes

Annexe A : Profils des délinquants dans l'analyse de la question 2 40
Annexe B : Nombre d'inscriptions aux programmes pour les délinquants autochtones de chaque groupe 43
Annexe C : Profils des délinquants pour l'analyse de la question 4 44
Annexe D : Programmes pour Autochtones 51

Introduction

Le Service correctionnel du Canada (SCC) a mis à l'essai un nouveau modèle de programme correctionnel dans la région du Pacifique en janvier 2010, et dans la région de l'Atlantique en juillet 2011. Le Modèle de programme correctionnel intégré (MPCI) cible tous les besoins criminogènes des délinquants de sexe masculin qui exigent une intervention précise, multicibles, d'intensité modérée ou élevée. Dans son ensemble, l'intervention comprend un programme préparatoire, des modules motivationnels visant les problèmes de réceptivité, le programme multicibles, des programmes de maintien des acquis en établissement et dans la collectivité ainsi qu'un programme communautaire pour les délinquants dans la collectivité qui n'ont pas participé à un programme durant leur incarcération.

Orbis Partners a effectué un examen exhaustif du MPCI à la demande du SCC (Jones et Robinson, 2013). La recherche commandée repose sur une méthode solide d'appariement des cas-témoins. Neuf cent quarante participants au MPCI ont été comparés à un échantillon de participants appariés par paire aux programmes correctionnels reconnus à l'échelle nationale (PCRN). L'échantillon final était composé de 1 880 participants. Même si la plupart des mesures ne présentaient pas de résultats significatifs d'un point de vue statistique, les chercheurs ont décelé quelques chiffres en faveur du MPCI au lieu des PCRN. Les résultats préliminaires du volet pour Autochtones du MPCI (MPCIA) n'étaient toutefois pas aussi prometteurs, certaines tendances non significatives favorisant le groupe des PCRN. Les résultats sont peut-être attribuables à la petite taille de l'échantillon et à la courte période de suivi. L'analyse du taux de réincarcération et de récidive chez les délinquants autochtones ne repose que sur 89 participants au MPCI/MPCIA et sur les participants appariés par paire. Par conséquent, l'estimation du taux de réincarcération et de récidive est imprécise et peu fiable. Nous avons donc demandé aux membres du Comité de direction du SCC que le volet pour Autochtones du MPCI soit examiné de plus près avant qu'il soit officiellement mis en œuvre à l'échelle nationale.

Le rapport présente les résultats de recherche fondés sur cinq questions posées par les membres du Comité de direction après l'examen du rapport de Jones et Robinson (2013)[1]. Les constatations sont présentées dans l'ordre des questions de recherche, et chaque question est

[1] Les réponses aux trois premières questions ont déjà été présentées au commissaire du SCC dans un document d'information. Les résultats des analyses, qui donnent de plus amples renseignements sur la méthode utilisée, sont présentés dans le rapport.

accompagnée d’une section présentant la méthode utilisée, les résultats et une conclusion. Voici les questions :

1. Que savons-nous de l’efficacité des programmes correctionnels offerts aux délinquants autochtones sous la responsabilité du SCC ?
2. Quels ont été les résultats des délinquants autochtones qui ont participé au volet général du MPCI comparativement au volet autochtone ?
3. Si l’on fait un plus long suivi à l’aide d’une méthode comme celle du rapport sur le MPCI de Jones et Robinson (2013), les résultats du MPCIA continuent-ils d’être inférieurs à ceux des PCRN ?
4. Si l’on compare à l’aide d’une autre méthode des délinquants autochtones qui ont participé au MPCIA à ceux qui ont participé à un PCRN pour Autochtones, quels sont les résultats correctionnels respectifs ?
5. Entre le MPCIA et les PCRN, quelle solution aide le plus les délinquants à commencer les programmes prévus dans leur plan correctionnel et à les terminer ?

Question 1 : Que savons-nous de l'efficacité des programmes correctionnels offerts aux délinquants autochtones sous la responsabilité du SCC ?

Méthode

La présente section du rapport résume les études sur les résultats des délinquants autochtones qui ont participé aux programmes généraux et aux programmes adaptés à leur culture que leur offre le SCC. À cette information s'ajoute un examen des renseignements accessibles sur l'efficacité des programmes correctionnels d'autres administrations qui doivent gérer une population de délinquants indigènes considérable (c.-à-d. l'Australie et la Nouvelle-Zélande).

Contexte

En ce moment, environ 23 % des détenus sous responsabilité fédérale s'auto déclarent Autochtones (Premières Nations, 16,2 %; Métis, 5,7 %; et Inuits, 1 %). Parmi ceux-ci, plus de 96 % présentaient un risque modéré ou élevé à l'admission (Système intégré de rapports du SCC, le 22 juillet 2013).

Outre le rapport récent de Jones et Robinson (2013) comprenant une analyse de la réalité des Autochtones, trois rapports préparés par le SCC au cours des cinq dernières années présentent les résultats empiriques à grande échelle de l'efficacité des programmes correctionnels offerts aux délinquants autochtones : Rapport d'évaluation des programmes correctionnels du SCC (SCC, 2009); L'efficacité des programmes correctionnels auprès de divers délinquants : une méta-analyse (Usher et Stewart, 2011); et Rapport d'évaluation : Plan stratégique relatif aux services correctionnels pour Autochtones (SCC, 2012). De plus, il existe plusieurs études sur les résultats et l'incidence des programmes suivants : en quête du guerrier en vous (Programme pour délinquants violents autochtones); Programme pour délinquants autochtones toxicomanes et Programme Tupiq (Programme pour délinquants sexuels inuits). Les résultats de ces programmes figurent dans la méta-analyse résumée ci-après.

Principales constatations

Rapport d'évaluation des programmes correctionnels du SCC (2009)

Résultats de tous les programmes. Sur 15 programmes pour délinquants de sexe masculin, 11 ont entraîné une réduction du taux de réincarcération chez les participants

autochtones, comparativement aux délinquants autochtones qui n'ont pas participé aux programmes. Les résultats de 5 programmes sur 15 affichent une réduction du taux de nouvelles infractions, et 5 programmes sur 15, une réduction du taux de récidive avec violence. Parmi les programmes examinés, 13 visaient tous les délinquants.

Résultats des programmes adaptés à la culture. Le rapport ne traite que de deux programmes pour Autochtones. Ces deux programmes ont entraîné une diminution du taux de réincarcération, mais aucune amélioration au chapitre des nouvelles infractions et de la récidive avec violence. Dans l'ensemble, les résultats des délinquants autochtones ayant participé aux programmes généraux étaient plus positifs. Cependant, cela est peut-être attribuable au plus petit nombre de délinquants participant aux programmes pour Autochtones.

L'efficacité des programmes correctionnels auprès de divers délinquants : une méta-analyse (2010)

Les techniques méta-analytiques peuvent être plus appropriées lorsque le nombre de participants et les taux de récidive sont faibles dans le cas d'études sur des programmes à petite échelle. Cette méta-analyse consistait à examiner l'ensemble des études sur les résultats des délinquants autochtones aux programmes correctionnels du SCC et à les comparer aux résultats des délinquants autochtones qui n'y ont pas participé. Il n'y est question que de la réincarcération avec ou sans nouvelle infraction.

Dans les cas des délinquants autochtones, 7 programmes sur 26 (27 %) ont entraîné une réduction significative du taux de réincarcération. Parmi ceux-ci, 2 programmes pour Autochtones sur 8 (25 %) ont entraîné une diminution significative du taux de réincarcération, relativement à 5 programmes généraux sur 18 (28 %).

Les programmes généraux et les programmes pour Autochtones ont tous un effet de traitement significatif, mais les résultats sont plus convaincants chez les délinquants non autochtones qui participent aux programmes généraux. Les délinquants autochtones étaient 1,45 fois moins susceptibles d'être réincarcérés que ceux qui ne participent pas aux programmes, tandis que les participants non autochtones étaient 1,76 fois moins susceptibles de l'être que ceux qui n'y participent pas.

Ébauche – Rapport d'évaluation : Plan stratégique relatif aux services correctionnels pour Autochtones (2013)

Ce rapport examine les résultats des délinquants autochtones après la période de suivi de

l'évaluation des programmes correctionnels effectuée en 2010. Dans l'ensemble, les délinquants autochtones ayant participé aux programmes généraux de traitement de la délinquance sexuelle et de prévention de la violence affichaient des résultats positifs dans la collectivité en ce qui a trait à la réincarcération. Cependant, la participation à ces programmes n'a entraîné aucune diminution significative du taux de réincarcération dans le cas d'une nouvelle infraction ou d'une récidive avec violence.

Études d'autres administrations

L'Australie et la Nouvelle-Zélande sont également aux prises avec une surreprésentation des peuples indigènes (c.-à-d. les Aborigènes australiens, les insulaires du détroit de Torres et les Maoris de la Nouvelle-Zélande). Très peu de recherches empiriques ont été menées sur l'efficacité des programmes correctionnels offerts à ces populations, mais des évaluations systématiques à grande échelle sont en cours. De nombreux programmes offerts sont fondés sur l'efficace modèle de programme correctionnel canadien (risque, besoin et réceptivité) et sont fournis depuis seulement quelques années (Macgregor, 2008).

Conclusion

Certains résultats des délinquants autochtones participant aux programmes correctionnels sont encourageants. Le fait que nous n'observions aucune différence statistique entre les résultats des délinquants autochtones qui participent aux programmes et ceux qui n'y participent pas peut être attribuable à leur petit nombre, ce qui nuit à l'efficacité statistique. Toutefois, la méta-analyse révèle que, dans l'ensemble, les délinquants autochtones qui participent aux programmes correctionnels généraux ou adaptés à leur culture présentent un taux de réincarcération moins élevé que ceux qui n'y participent pas.

Les programmes fondés sur les principes du risque, des besoins et de la réceptivité permettent de réduire efficacement le taux de récidive. Des études antérieures ont conclu que, si ces programmes bien étoffés ne produisent aucun effet de traitement, c'est peut-être en raison de problèmes liés au respect de l'intégrité des programmes. Les problèmes liés à l'intégrité des programmes sont notamment l'importance de la sélection et de la formation d'intervenants compétents, la conformité avec les exigences en matière de prestation du programme ainsi que l'encadrement officiel du personnel et son perfectionnement professionnel continu (Gendreau, Gogin, et Smith, 1999).

Question 2 : Quels ont été les résultats des délinquants autochtones qui ont participé au volet général du MPCI comparativement au volet autochtone ?

Méthode

Participants

Les 94 délinquants autochtones qui ont participé aux programmes correctionnels et qui ont été mis en liberté ont été divisés en deux groupes : un groupe de délinquants ayant participé aux séances multicibles pour Autochtones du MPCIA (*n* = 70); et un groupe de délinquants autochtones ayant participé aux séances multicibles générales du MPCI (*n* = 24). Les délinquants sexuels ont été exclus de l'analyse, car le MPCIA ne compte pas de volet pour délinquants sexuels. Les programmes du MPCI donnés dans la collectivité ont également été exclus, car un des principaux objectifs était d'examiner l'incidence des programmes sur l'adaptation en établissement et les résultats au début de la mise en liberté, deux facteurs qui s'évaluent avant que les délinquants ne participent aux programmes du MPCI dans la collectivité[2]. Une comparaison des profils des deux groupes figure à l'annexe A. Il est important de mentionner que les participants au MPCIA étaient en majorité des membres des Premières Nations et présentaient un risque plus élevé. Compte tenu de ces différences (et du petit nombre qui nuit à leur contrôle statistique), il faut être prudent au moment d'interpréter les résultats. Il n'y a aucune différence entre les groupes quant à la proportion de délinquants ayant participé au programme de maintien des acquis en établissement.

Mesures[3]

Les mêmes mesures ont été utilisées pour répondre à d'autres questions, et nous les expliquons ici en détail pour éviter de les répéter chaque fois. Les données démographiques, l'information sur la peine et les infractions, les placements en isolement, les accusations d'infraction disciplinaire, l'évaluation des niveaux de risque et de besoin et du potentiel de réinsertion sociale ainsi que les résultats dans la collectivité après la mise en liberté : tous ces éléments sont tirés du Système de gestion des délinquant(e)s (SGD), système informatique

---

[2] Parmi le groupe initial de 146 délinquants autochtones qui ont participé au MPCI et qui ont été mis en liberté, 29 ont été exclus parce qu'ils étaient inscrits au volet pour délinquants sexuels ou au programme communautaire du MPCI. Vingt-deux autres délinquants ont été exclus parce qu'ils ne participaient pas à un programme multicibles, et un autre, parce qu'il participait aux deux volets multicibles.

[3] Ces mesures n'ont pas servi à toutes les analyses. Par exemple, la réponse à la question 2 n'est pas fondée sur une analyse des placements en isolement ni sur une comparaison des résultats du QIT. Ces éléments font toutefois partie des analyses liées à la question 4.

qu'utilise le SCC pour gérer l'information sur tous les délinquants purgeant une peine de ressort fédéral.

Les cotes du risque selon les antécédents criminels des délinquants, leurs besoins criminogènes ainsi que le potentiel de réinsertion sociale au moment de l'admission découlent des résultats de l'Évaluation initiale des délinquants (EID). Les agents de libération conditionnelle se servent des résultats de plusieurs mesures et exercent un jugement professionnel structuré au moment d'évaluer le risque statique d'après les antécédents criminels et les facteurs connexes. Le potentiel de réinsertion sociale du délinquant est la mesure dans laquelle il est susceptible de réussir sa transition dans la collectivité. Dans le cas des délinquants autochtones, le potentiel de réinsertion sociale est calculé à l'aide de l'Échelle de classement par niveau de sécurité (ECNS), l'évaluation des facteurs dynamiques (c.-à-d. besoins criminogènes) et l'évaluation des facteurs statiques (c.-à-d. risque découlant des antécédents criminels). Si un délinquant présente un potentiel de réinsertion sociale « élevé », cela signifie qu'il est plus susceptible de réussir sa réinsertion sociale (SCC, 2007).

Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques (IDAFD). L'IDAFD comporte sept domaines représentant des facteurs criminogènes importants : emploi et études, relations matrimoniales et familiales, fréquentations, toxicomanie, comportement dans la collectivité, vie personnelle et affective et attitudes. Un agent de libération conditionnelle détermine la présence ou l'absence des indicateurs de chaque domaine et leur attribue une cote : facteur considéré comme un atout en vue de la réinsertion sociale; aucun besoin immédiat d'amélioration; besoin modéré d'amélioration; ou besoin manifeste d'amélioration (Brown et Motiuk, 2005). En 2009, une version révisée de l'IDAFD a été mise en œuvre, et les cotes ont été remplacées par celles-ci : facteur considéré comme un atout en vue de la réinsertion sociale; aucun besoin immédiat d'amélioration; faible besoin d'amélioration; besoin modéré d'amélioration; et besoin élevé d'amélioration. Les cotes de l'IDAFD-R « aucun besoin immédiat d'amélioration » et « faible besoin d'amélioration » furent regroupées afin qu'elles puissent correspondre à la cote « aucun besoin immédiat d'amélioration » de l'instrument initial, ce qui est acceptable dans le contexte de la transition de l'IDAFD à l'IDAFD-R[4]. Une cote

[4] Certains délinquants de l'étude ont fait l'objet de l'IDAFD, et d'autres, de l'IDAFD-R, car l'échantillon a été composé en fonction du début du premier programme, et non pas de la date d'admission. Par exemple, un délinquant peut avoir été admis avant 2009 et fait l'objet de l'IDAFD, mais s'être inscrit à son premier programme correctionnel après 2010.

globale faible, modérée ou élevée au sujet des facteurs dynamiques (c.-à-d. besoins criminogènes) est fondée sur les résultats de tous les domaines. Aux fins de l'analyse, les cotes de besoin modérée et élevée ont été regroupées afin de souligner un besoin dans ce domaine.

Évaluation des facteurs statiques (EFS). L'EFS regroupe des indicateurs qui mesurent les antécédents criminels et la gravité des infractions. Comme dans le cas de l'IDAFD, les indicateurs sont considérés comme présents ou non, et on détermine si les facteurs statiques globaux (c.-à-d. risque découlant des antécédents criminels) sont faibles, modérés ou élevés. Les cotes de risque modérées et élevées sont regroupées pour indiquer des antécédents criminels plus lourds et des infractions plus graves qui exigent habituellement une intervention.

***Questionnaire informatisé sur la toxicomanie (QIT*).** Le QIT est la partie de l'évaluation initiale qui permet de déterminer l'ampleur de la toxicomanie et son incidence sur la délinquance. Cette procédure d'évaluation comprend les résultats de plusieurs mesures validées sur l'usage abusif d'alcool et de drogues. Plus particulièrement, on a recouru au Questionnaire sur la consommation de drogues (DAST; Skinner, 1982) et au Questionnaire sur la consommation d'alcool (ADS; Skinner et Horn, 1984) pour déterminer si les délinquants semblaient répondre au critère exigeant un diagnostic de troubles liés à la toxicomanie. On a utilisé une cotation par niveau modéré, important ou grave pour ces deux instruments afin de se rapprocher d'un diagnostic de troubles liés à la toxicomanie.

Placements en isolement. Le SCC applique trois types d'isolement et une mesure de gestion de la population (SCC, 2007). L'isolement préventif consiste à séparer un délinquant de la population générale lorsque des exigences juridiques précises sont satisfaites et qu'il n'y a aucune autre solution raisonnable. D'un point de vue légal, l'isolement préventif est autorisé si le comportement du délinquant ou ses intentions constituent une menace à la sécurité de l'établissement, s'il présente un danger pour lui-même ou une autre personne au sein de la population générale ou si sa présence dans la population générale pourrait nuire à une enquête qui pourrait entraîner des accusations au criminel ou une accusation d'infraction disciplinaire grave. Un détenu est placé en isolement sollicité lorsqu'il en a fait la demande et que sa sécurité est en danger. Un détenu est placé en isolement non sollicité lorsque le placement respecte les exigences juridiques, mais qu'il n'a pas été sollicité (Directive du commissaire 709). Enfin, l'isolement peut constituer une mesure disciplinaire en cas d'infraction disciplinaire grave.

Accusations d'infraction disciplinaire. Les taux d'accusations d'infraction disciplinaire

(mineures, graves et nombre total) ont été comparés entre les groupes. Ce type d'analyse est nécessaire pour tenir compte de l'intervalle d'exposition au risque, car les délinquants de l'échantillon à l'étude étaient incarcérés pendant des périodes d'une durée variable. Les taux peuvent être calculés au moyen du nombre d'événements dans un échantillon complet, divisé par le nombre total de fois où l'événement peut s'être produit dans l'ensemble de l'échantillon.

Récidive. De plus, les résultats des deux groupes ont été comparés sur le plan de la récidive après la mise en liberté (c.-à-d. la proportion de délinquants qui ont été réincarcérés avant la DEM, qu'ils aient commis une nouvelle infraction ou non) à trois périodes de suivi établies : trois, six et neuf mois.

Analyses

Les analyses relatives à la question 2 sont limitées en raison de la petite taille de l'échantillon de délinquants. Les tests du chi-carré ont permis de comparer la fréquence des accusations d'infraction disciplinaire chez les délinquants des deux groupes. Compte tenu de la petite taille de l'échantillon et du faible taux de réincarcération et de nouvelles infractions, il était inapproprié de se fonder sur les statistiques inférentielles découlant des tests du chi-carré ou de l'analyse de survie.

Résultats

Les résultats en établissement et après la mise en liberté ont été examinés. Dans le cas des résultats en établissement, la variable d'intérêt est le nombre d'accusations d'infraction grave ou mineure après le début du MPCI multicibles ou du MPCIA. Pour ce qui est des résultats après la mise en liberté, c'est le taux de réincarcération qui a été examiné (y compris les réincarcérations pour nouvelle infraction).

Résultats en établissement

Le tableau 1 présente la proportion de délinquants de chaque groupe qui ont fait l'objet d'au moins une accusation d'infraction disciplinaire après le début de la première participation des délinquants au programme multicibles. Il n'y avait aucune différence significative entre les groupes en ce qui a trait à la proportion de délinquants faisant l'objet d'au moins une accusation d'infraction grave ou mineure après le début du programme. La tendance apparente, bien que non significative, des accusations d'infraction disciplinaire plus nombreuses chez les délinquants participant au MPCIA que chez les délinquants inscrits au MPCI peut s'expliquer par le fait que les délinquants autochtones participant au MPCIA présentent une cote de risque plus élevée.

Tableau 1

Nombre et pourcentage de délinquants de chaque groupe d'étude faisant l'objet d'au moins une accusation d'infraction grave ou mineure et total des accusations d'infraction disciplinaire après le début des programmes (N = 94)

Type d'accusation	MPCIA (*n* = 70)		MPCI (*n* = 24)		*φ*	*p*
	n	*%*	*n*	*%*		
Grave					0,08	0,41
0	56	80	21	87		
1 ou plus	14	20	3	13		
Mineure					0,09	0,40
0	46	66	18	75		
1 ou plus	24	34	6	25		
Une ou l'autre					0,15	0,16
0	38	54	17	71		
1 ou plus	32	46	7	29		

Remarque : MPCIA = Volet pour Autochtones du MPCI; MPCI = Modèle de programme correctionnel intégré.

Résultats après la mise en liberté

Les participants au MPCIA et au MPCI purgent généralement des peines plus courtes et sont surveillés pendant moins longtemps après leur mise en liberté. De plus, l'échantillon était assez petit et, comme nous l'avons déjà mentionné, les différences préexistantes entre les groupes n'ont pas été neutralisées. Par conséquent, il faut interpréter les résultats ci-dessous avec prudence.

Les deux groupes affichaient un temps de suivi moyen semblable après la mise en liberté. Le groupe du MPCIA comptait en moyenne 287 jours (*écart-type* = 154) de suivi, et celui du MPCI, une moyenne de 284 jours (écart-type = 184) de suivi. La période de suivi est la période entre la mise en liberté et la date de réincarcération, la date d'expiration du mandat, le décès, l'expulsion ou la collecte de données. Ces moyennes ne présentent aucune différence significative d'un point de vue statistique (t (92) = 0,09, p = 0,93, *d de Cohen* = 0,02).

Les deux groupes ont été comparés relativement à la fréquence des réincarcérations et aux nouvelles infractions, compte tenu de l'intervalle d'exposition au risque. Idéalement, les réincarcérations pour infraction avec violence et infraction sexuelle auraient été examinées, mais seuls 2 délinquants sur 94 ont été réincarcérés pour récidive avec violence et aucun pour récidive

sexuelle, rendant ainsi l'analyse impossible. On entend par intervalle d'exposition au risque le nombre de jours entre le mise en liberté et la réincarcération, la date d'expiration du mandat, la date de la collecte de données, ou, dans certains cas, le décès ou l'expulsion. Puisque les données du SGD ne concernent que les événements ayant lieu pendant que les délinquants sont sous responsabilité fédérale, ceux qui sont mis en liberté à la date d'expiration du mandat sont exclus des analyses. Les analyses ci-après ne se limitent qu'à la première réincarcération.

Le tableau 2 montre le nombre de réincarcérations et de nouvelles infractions sur une période de trois, six et neuf mois. Cette analyse a été exclue puisque seuls 45 délinquants ont fait l'objet d'une surveillance de 12 mois. Les pourcentages du tableau 2 ne touchent que des délinquants ayant eu une période de surveillance pertinente. Les résultats ne montrent aucune différence entre les groupes du MPCIA et du MPCI en ce qui a trait au taux de réincarcération, même si le faible nombre ne permet pas d'établir une tendance fiable.

Tableau 2

Nombre de réincarcérations dans un délai de trois, six et neuf mois, par groupe d'étude

	MPCIA		MPCI	
Type de réincarcération	%	*n*	%	*n*
Tout type de réincarcération dans un délai de :				
3 mois (*n* = 87)	3,1	2	0	0
6 mois (*n* = 83)	13,1	8	13,6	3
9 mois (*n* = 64)	30,6	15	20	3
Nouvelle infraction dans un délai de :				
3 mois (*n* = 87)	3,08	2	0	0
6 mois (*n* = 83)	3,28	2	0	0
9 mois (*n* = 64)	8,16	4	0	0

Remarque : MPCIA = Volet pour Autochtones du MPCI; MPCI = Modèle de programme correctionnel intégré.

Conclusion

D'après la tendance observée, les délinquants autochtones ayant participé au MPCIA présentent un taux d'accusations d'infraction disciplinaire plus élevé que les délinquants autochtones ayant participé au volet général du MPCI. Cette tendance apparente peut toutefois être liée au fait qu'ils présentent un risque plus élevé dans l'ensemble.

Il n'existe aucune différence significative quant aux taux de réincarcération des délinquants inscrits aux deux volets. Par contre, comme nous l'avons déjà mentionné, le taux de récidive et le nombre de délinquants sont trop faibles pour que l'on puisse déceler une tendance fiable. Un échantillon plus large et une période de surveillance plus longue permettant un meilleur contrôle statistique des covariables différentes entre les deux groupes sont requis pour tirer des conclusions.

Question 3 : Si l'on fait un plus long suivi à l'aide d'une méthode comme celle du rapport sur le MPCI de Jones et Robinson (2013), les résultats du MPCIA continuent-ils d'être inférieurs à ceux des PCRN ?

Méthode

Mesures et procédure

Une des solutions potentielles à l'imprécision du rapport de Jones et Robinson (2013) attribuable à la petite taille de l'échantillon était de mettre à jour les données. Le même échantillon de 1 880 délinquants a été utilisé comme point de départ, et les données ont été extraites de nouveau du SGD. Cela a permis trois choses, en plus de maintenir la concordance : tout d'abord, de nombreux délinquants incarcérés au moment de l'extraction initiale des données seraient maintenant mis en liberté, ce qui élargit l'échantillon; ensuite, le nombre de jours entre la mise en liberté et la réincarcération est plus grand dans de nombreux cas; enfin, l'analyse pourrait inclure des délinquants purgeant une peine d'une durée plus représentative au lieu de se pencher sur les peines de plus courte durée.

Les résultats des délinquants autochtones de l'échantillon utilisé dans la recherche de Jones et Robinson (2013) – ceux qui ont participé au MPCI ou au MPCIA – ont été comparés aux résultats des délinquants autochtones qui ont participé aux PCRN. Les délinquants ont fait l'objet d'une concordance un à un relativement aux principales caractéristiques associées au risque (voir Jones et Robinson, 2013). Les accusations d'infraction disciplinaire et les placements en isolement ont fait l'objet d'analyses des taux. Les taux révèlent le nombre d'accusations qu'un délinquant type d'un groupe donné risque d'accumuler durant une année d'incarcération. Les résultats liés à la réincarcération et aux nouvelles infractions ont été comparés aux périodes de surveillance fixes et ont fait l'objet d'une analyse de survie. L'analyse de survie consiste à examiner un événement, la réincarcération dans le cas qui nous occupe, en fonction du délai de l'événement. Le type d'analyse de survie utilisé dans le présent rapport, soit la régression à risques proportionnels, permet aussi d'inclure des variables exigeant un contrôle statistique, comme l'âge au moment de la mise en liberté et le risque de récidive.

Participants

Parmi l'échantillon initial de 1 880 délinquants utilisé dans le rapport de Jones et Robinson (2013), 390 étaient Autochtones, et 195 d'entre eux ont participé au MPCI ou au

MPCIA, et ceux-ci ont été comparés à 195 participants appariés par paire aux PCRN. Parmi ces délinquants autochtones, 274 (137 dans chaque groupe) ont été mis en liberté, ce qui représente une augmentation de 48 délinquants par groupe ou 96 délinquants au total; c'est-à-dire que l'échantillon a été augmenté de 54 % depuis le rapport initial de Jones et Robinson (2013).

Résultats

La figure 1 présente les taux d'accusations d'infraction disciplinaire et brosse un portrait de la tendance. Les taux annuels d'accusations pour infraction disciplinaire grave ou mineure chez les participants au MPCIA et au MPCI étaient considérablement plus faibles que ceux des participants aux PCRN. Dans l'ensemble, les participants au MPCIA et au MPCI avaient fait l'objet de moins d'accusations et étaient moins susceptibles d'avoir des accusations multiples. Ils ont un taux d'accusations plus faible que les participants aux PCRN.

Il faut être prudent au moment d'interpréter ces résultats, car il pourrait y avoir un effet de cohorte. Plus particulièrement, l'application potentielle de pratiques plus informelles de règlement des différends pourrait avoir aidé les participants qui purgent une peine depuis moins longtemps. De plus, le fait qu'il n'y a aucune différence entre les deux groupes au chapitre des placements en isolement (voir la figure 2) étaye la préoccupation selon laquelle les différences observées au sujet des accusations d'infraction disciplinaire pourraient être attribuables à un effet de cohorte.

*Figure 1.*Taux d'années-personnes de délinquants et intervalles de confiance de 95 % dans le cas des accusations d'infraction disciplinaire chez les participants au MPCIA/MPCI et aux PCRN mis en liberté

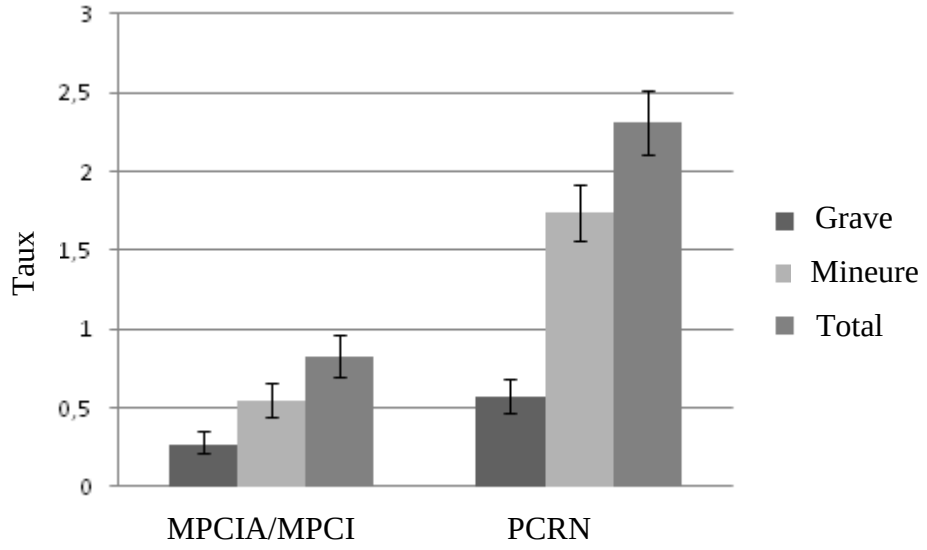

Remarque : MPCI = Modèle de programme correctionnel intégré; MPCIA = Volet pour Autochtones du MPCI; PCRN = Programmes correctionnels reconnus à l'échelle nationale.

Placements en isolement préventif

Les analyses ci-dessous examinent le nombre de placements en isolement plutôt que le temps passé en isolement. La figure 2 montre que les participants autochtones au MPCIA/MPCI et aux PCRN obtiennent des résultats semblables quant à la fréquence et aux taux de placement en isolement sollicité, non sollicité et disciplinaire.

Figure 2. Taux et intervalles de confiance de 95 % pour les placements en isolement des participants au MPCIA/MPCI et aux PCRN

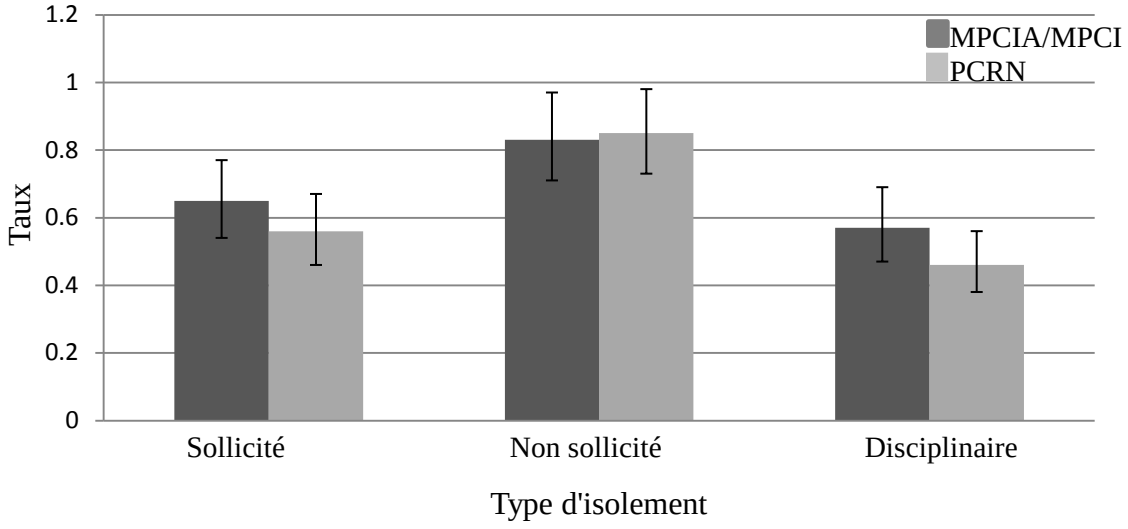

Remarque : MPCI = Modèle de programme correctionnel intégré and MPCIA (volet pour Autochtones du MPCI); PCRN = Programmes correctionnels reconnus à l'échelle nationale.

Types de mise en liberté et proportion des peines purgée en établissement

Le tableau 3 montre une différence significative sur le plan statistique entre les groupes en fonction du premier type de mise en liberté accordée par la Commission des libérations conditionnelles du Canada (χ^2 *(2, N = 274)* = 9,57, p = 0,008, φ = 0,19). Les participants au MPCI/MPCIA étaient plus susceptibles de se voir accorder une semi-liberté que les participants aux PCRN (tous les participants au MPCI/MPCIA ont bénéficié d'une semi-liberté). Nous avons également calculé la proportion des peines totales purgée en établissement, et ce, de l'admission à l'établissement fédéral à la première mise en liberté. Malgré les résultats ci-dessus montrant une différence entre les groupes au chapitre des types de mise en liberté, la répartition de la proportion de la peine purgée en établissement était semblable entre les participants au MPCI/MPCIA et aux PCRN (Kruskal-Wallis χ^2 (1, N = 274) = 2,62, p = 0,11).

Tableau 3

Fréquence des types de mise en liberté chez les participants au MPCIA/MPCI et aux PCRN (N = 274)

	MPCIA/MPCI		PCRN	
Type de mise en liberté	%	*n*	%	*n*
Libération conditionnelle	42,3	58	27	37
Libération d'office	56,2	77	67,2	92
Autres	1,5	2	5,8	8

Remarque : Parmi les « Autres », cinq étaient des mises en liberté à la date d'expiration du mandat, et trois, des mises en liberté assorties d'une surveillance de longue durée. MPCI = Modèle de programme correctionnel intégré; MPCIA = Volet pour Autochtones du MPCI; PCRN = Programmes correctionnels reconnus à l'échelle nationale.

Résultats relatifs à la mise en liberté

Le nombre de fois que les participants autochtones au MPCIA et au MPCI ont été réincarcérés, ont commis de nouvelles infractions ou ont récidivé avec violence, compte tenu de l'intervalle d'exposition au risque, a été comparé aux données concernant les participants autochtones aux PCRN. Idéalement, les réincarcérations pour infractions de nature sexuelle seraient aussi examinées, mais c'est impossible puisque c'est le cas d'un seul délinquant sur 274. On entend par intervalle d'exposition au risque le nombre de jours entre la mise en liberté et la réincarcération, la date d'expiration du mandat, la date de la collecte de données, ou, dans certains cas, le décès ou l'expulsion. Puisque les données du SGD ne concernent que les événements ayant lieu pendant que les délinquants sont sous responsabilité fédérale, ceux qui sont mis en liberté à la date d'expiration du mandat sont exclus des analyses. Les analyses ci-après ne se limitent qu'à la première réincarcération.

Le tableau 4 compare les chiffres des trois types de réincarcération ayant eu lieu après 3 6, 9 et 12 mois pour les deux groupes. Parmi les 137 délinquants des deux groupes qui ont été mis en liberté, 123 du groupe du MPCIA/MPCI et 125 du groupe des PCRN ont vu s'écouler 3 mois entre leur mise en liberté et la DEM, la collecte de données, le décès ou l'expulsion; ils ont donc pu être inclus dans l'analyse des réincarcérations en 3 mois. Cent seize participants au MPCIA/MPCI et 123 participants aux PCRN ont fait l'objet d'une période de surveillance potentielle de 6 mois, 74 participants au MPCIA/MPCI, et 84 aux PCRN, de 9 mois,

et 51 participants au MPCIA/MPCI et 60 aux PCRN, de un an. Les pourcentages ne comprennent que les délinquants ayant fait l'objet d'une période de surveillance appropriée.

Les résultats révèlent pour la plupart que les participants autochtones aux PCRN sont plus susceptibles d'être réincarcérés que les participants autochtones au MPCIA/MPCI. Les résultats liés aux réincarcérations en six mois et aux nouvelles infractions en six et neuf mois sont considérablement plus favorables pour les participants au MPCIA/MPCI. Pour ce qui est des autres comparaisons, les délinquants autochtones participant au MPCIA/MPCI et aux PCRN ne présentent aucune différence significative.

Tableau 4

Nombre de réincarcérations en 3, 6, 9 et 12 mois par groupe

Type de réincarcération	MPCIA/MPCI		PCRN		χ^2	*p*	*φ*	*Rapport des cotes*
	%	*n*	%	*n*				
Réincarcérations								
3 mois	3,25	4	6,40	8	1,33	0,248	0,07	0,49
6 mois	13,79	16	25,20	31	4,92	0,027	0,14	0,47
9 mois	29,73	22	29,76	25	0	0,997	0	1,00
12 mois	31,37	16	38,33	23	0,59	0,444	0,07	0,74
Nouvelles infractions								
3 mois	1,63	2	4,00	5	1,27	0,259	0,07	0,40
6 mois	2,59	3	8,94	11	4,37	0,037	0,14	0,27
9 mois	5,41	4	15,48	13	4,16	0,042	0,16	0,31
12 mois	9,80	5	20,00	12	2,21	0,137	0,14	0,43
Récidive avec violence								
3 mois	0,81	1	1,60	2	0,32	0,571	0,04	0,50
6 mois	1,72	2	1,63	2	0,004	0,953	0,004	1,06
9 mois	1,35	1	2,38	2	0,224	0,636	0,04	0,56
12 mois	1,96	1	3,33	2	0,198	0,657	0,04	0,58

Remarque : MPCI = Modèle de programme correctionnel intégré; MPCIA = Volet pour Autochtones du MPCI; PCRN = Programmes correctionnels reconnus à l'échelle nationale.

En tenant compte des variables associées à la réincarcération, nous pouvons comparer les groupes sur le plan des effets du traitement au lieu des différences préexistantes entre les délinquants répartis dans les groupes. La procédure d'appariement tient compte de la durée des peines, du nombre de peines, de la durée de la peine globale, des cotes relatives aux facteurs statiques et dynamiques, des infractions graves et de la région (Atlantique ou Pacifique). L'âge au moment de la mise en liberté, la toxicomanie et le degré de motivation font également partie des variables à examiner. La toxicomanie et le degré de motivation sont considérés comme des variables dichotomiques. Pour ce qui est de la toxicomanie, « 1 » indique un besoin modéré ou manifeste dans le cadre de l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques (IDAFD), ou un besoin modéré ou élevé dans le cadre de l'IDAFD révisé. Dans le cas de la motivation, « 1 » indique un degré de motivation modéré ou élevé.

La régression de Cox a été choisie pour examiner les résultats relatifs à la mise en liberté. Ce type d'analyse de survie permet d'examiner la proportion de réincarcérations, compte tenu de l'intervalle d'exposition au risque, et d'inclure des covariables. Le tableau 5 présente les résultats de l'analyse de survie relative à tous les types de réincarcération. Dans le cadre de cette analyse, il y a eu 102 réincarcérations pour 257 délinquants. La période de suivi médiane était de 248 jours (de 21 à 1 236 jours). Les périodes de suivi de cinq jours ou moins ont été exclues de l'analyse. Ces cas auraient été expulsés peu de temps après leur mise en liberté ou il ne s'est pas écoulé assez de temps pour qu'une révocation ou une récidive ait été enregistrée. Le modèle global était significatif (χ^2 (4, N = 257) = 12,13, p = 0,016). Cependant, l'examen des covariables révèle que seule la toxicomanie est associée à la réincarcération. Les délinquants ayant des besoins reconnus en matière de toxicomanie étaient près de quatre fois plus susceptibles de retourner en incarcération que les délinquants n'ayant qu'un faible besoin, voire aucun besoin d'amélioration à cet égard. Il n'y aucune différence significative entre les participants au MPCIA/MPCI et aux PCRN quant à la réincarcération.

Tableau 5

Régression de Cox des cas de réincarcération

Covariable	χ^2	*p*	*Indice de risque*
Groupe à l'étude (MPCIA/ MPCI = 1)	0,41	0,52	0,88
Toxicomanie	5,14	0,02	3,80
Motivation	2,19	0,14	0,62
Âge (années)	0,68	0,41	0,99

Le tableau 6 montre un modèle de régression de Cox des réincarcérations avec nouvelle infraction. Les 257 délinquants avec les mêmes périodes de suivi que dans la première analyse de survie sont étudiés ici. Au total, il y a eu 27 réincarcérations avec nouvelle infraction. La toxicomanie a été exclue de l'analyse en raison d'un problème de multi colinéarité. Plus particulièrement, les cas de réincarcération n'étaient pas assez nombreux pour que l'on ajoute la toxicomanie à l'analyse, de façon à permettre une forte corrélation des covariables. Le modèle présenté dans le tableau 6 était significatif sur le plan statistique (χ^2 (3, N = 257) = 8,19, p = 0,04), mais cela était attribuable à l'âge au moment de la mise en liberté. Il n'y aucune différence significative entre les participants au MPCIA/MPCI et aux PCRN en ce qui a trait à la réincarcération avec nouvelle infraction.

Tableau 6

Régression de Cox – réincarcérations avec nouvelle infraction

Covariable	χ^2	*p*	*Indice de risque*
Groupe à l'étude (MPCIA/MPCI = 1)	1,41	0,23	0,62
Motivation	0,50	0,48	0,65
Âge (années)	5,15	0,02	0,94

Une analyse de survie des réincarcérations pour récidive avec violence et infractions de nature sexuelle a été envisagée. Cependant, compte tenu de la rareté de ces infractions (cinq infractions avec violence et une infraction de nature sexuelle), une telle analyse n'était pas appropriée.

Conclusion

Compte tenu de l'intervalle de suivi, les participants autochtones au MPCIA/MPCI et aux PCRN présentent des résultats semblables pour ce qui est du taux de placement en isolement sollicité, non sollicité et disciplinaire et à la fréquence. Il y a une différence sur le plan du pourcentage de délinquants ayant bénéficié d'une libération discrétionnaire : les participants au MPCIA/MPCI sont plus susceptibles de bénéficier d'une semi-liberté ou d'une libération conditionnelle totale. Toutefois, la proportion de la peine purgée avant la mise en liberté était semblable. Les mises en liberté sous condition étaient accordées peu de temps avant la date de libération d'office, et c'est pourquoi la différence entre les proportions médianes de la peine purgée avant la première mise en liberté entre les deux groupes était trop faible pour permettre de déceler une tendance significative. Dans l'ensemble, il n'y a aucune différence entre les deux groupes sur le plan des réincarcérations, des nouvelles infractions et de la récidive avec violence, avec contrôle des covariables. Contrairement aux résultats du rapport de Jones et Robinson (2013), les tendances actuelles révèlent que les délinquants autochtones qui participent au MPCIA/MPCI ont d'aussi bons résultats que les délinquants autochtones participant aux PCRN, compte tenu des différences préexistantes. Dans l'échantillon, le nombre de délinquants traités qui ont été mis en liberté est encore très faible, et les résultats doivent donc être interprétés avec prudence.

Question 4 : Si l'on compare à l'aide d'une autre méthode des délinquants autochtones qui ont participé au MPCIA à ceux qui ont participé à un PCRN pour Autochtones, quels sont les résultats correctionnels respectifs ?

Méthode

Participants

Les participants sont des délinquants des Premières Nations et métis de toutes les régions, qui purgent une peine de ressort fédéral après avoir fait l'objet d'un mandat de dépôt. Les délinquants inuits ne sont pas inclus dans l'analyse, car aucun d'entre eux ne participait au MPCIA. L'annexe C dresse le profil de ces deux groupes de délinquants. Un certain nombre de facteurs nous ont permis de sélectionner pour l'échantillon les délinquants participant au MPCIA ou aux PCRN pour Autochtones. Les délinquants doivent être inscrits dans un programme correctionnel d'intensité modérée ou élevée. Ils doivent avoir commencé leur premier programme d'intensité modérée ou élevée après le 1er janvier 2010 et avant leur première mise en liberté. Ils doivent être inscrits à au moins un programme pour Autochtones, que ce soit un programme d'intensité faible, un programme préparatoire ou un programme de maintien des acquis en établissement[5]. Il faut que les délinquants aient été mis en liberté. Ils sont exclus s'ils font l'objet d'une ordonnance de surveillance de longue durée, s'ils ont été expulsés ou s'ils sont décédés quelques jours après leur mise en liberté. Ceux qui ont participé à la fois au MPCIA et aux PCRN ont aussi été exclus.

Le groupe du MPCIA comptait 163 délinquants inscrits à au moins un programme préparatoire, multicibles ou de maintien des acquis pour Autochtones et au moins un programme multicibles du MPCI ou du MPCIA. Le groupe des PCRN pour Autochtones comptait 858 délinquants inscrits à un des PCRN adaptés à la culture autochtone. Veuillez consulter l'annexe D pour voir la liste des PCRN pour Autochtones étudiés dans la présente section.

Procédure

La méthode utilisée à cette étape de l'analyse complète celle choisie pour le rapport de Jones et Robinson (2013) et les analyses de suivi présentées précédemment en guise de réponse à

[5] Parmi les participants au MPCIA, 8 (5 %) avaient suivi un programme préparatoire ou un programme de maintien des acquis pour Autochtones en plus d'un programme multicibles général.

la question 3. Jones et Robinson (2013) ont comparé les délinquants ayant participé au MPCIA dans les régions du Pacifique et de l'Atlantique à un échantillon historique, ce qui crée un facteur de confusion quant au moment où la cohorte a été établie dans le temps. Dans le cadre de la présente recherche, nous avons comparé les délinquants autochtones ayant participé au MPCIA à ceux inscrits aux PCRN durant la même période, mais dans toutes les régions. Les participants au MPCIA provenaient des régions du Pacifique et de l'Atlantique, tandis que les participants aux PCRN pour Autochtones provenaient principalement de la région des Prairies, compte tenu de la proportion élevée de délinquants autochtones dans cette région, mais aussi des régions de l'Ontario et du Québec. Même si cette méthode neutralise l'effet de cohorte dans le temps observé à la question 3, certaines différences régionales pourraient maintenant constituer un facteur de confusion pour la présente analyse.

Puisque les données pour la question 4 ont été recueillies environ un an après les données de la recherche de Jones et Robinson (2013), des délinquants purgeant des peines plus longues ont pu être intégrés à l'analyse. La durée globale des peines des délinquants du groupe du MPCIA s'étendait de deux à neuf ans. Parmi les délinquants du groupe des PCRN pour Autochtones, les peines s'étendaient de deux à près de dix ans, plus un délinquant purgeant une peine de 16 ans, et un autre, un peine d'une durée indéterminée. Cependant, les peines ne sont pas toutes représentées, et les peines de longue durée sont sous-représentées dans l'échantillon.

Contrairement à la procédure d'appariement des cas-témoins utilisés par Jones et Robinson (2013), notre méthode utilise l'échantillon de délinquants autochtones le plus grand possible. Cela permet d'inclure dans la section des participants tous les délinquants autochtones qui satisfont aux critères.

Comme dans le cas de l'analyse visant à répondre à la question 3, les données sont tirées du SGD. Les profils des deux groupes fondés sur des variables découlant de l'IDAFD-R, de l'EFS, des données sur les infractions et des données sur les peines figurent à l'annexe C. Seuls les accusations d'infraction disciplinaire et les placements en isolement des six mois précédant la mise en liberté ont été considérés, et seulement dans les cas où le délinquant s'est inscrit pour la première fois à un programme d'intensité modérée ou élevée, compte tenu de l'intervalle d'exposition au risque. Le fait de maintenir l'intervalle d'exposition au risque dans les cas d'accusations d'infraction disciplinaire et de placement en isolement à six mois avant la mise en liberté simplifie l'analyse, contrairement à l'utilisation de taux années-personnes de délinquants.

Un examen des mises en liberté sous condition suspendues a été intégré à la méthode. Les pourcentages des suspensions de chaque groupe dans un délai donné ont été calculés, et une régression des hasards proportionnels (analyse de survie) a été effectuée en vue de déceler les différences entre les participants au MPCIA et aux PCRN pour Autochtones. Enfin, les réincarcérations et les nouvelles infractions ont été examinées dans le cadre d'un suivi fixe et d'une analyse de la régression des hasards proportionnels. La régression des hasards proportionnels permet d'inclure des covariables associées au risque de récidive en vue de neutraliser les différences préexistantes entre les groupes. Ainsi, nous sommes plus certains que l'effet observé dans les groupes à l'étude est attribuable aux programmes correctionnels auxquels ils sont exposés. Jones et Robinson (2013) l'ont réalisé en grande partie par l'appariement des deux groupes d'étude en fonction des variables principales.

Résultats

Accusations d'infraction disciplinaire

L'échantillon pour cette analyse ne comptait que des délinquants qui ont commencé leur premier programme correctionnel principal six mois avant leur mise en liberté. Seules les accusations d'infraction disciplinaire déposées durant cette période de six mois avant la mise en liberté ont été prises en considération. Les résultats du tableau 7 montrent que les participants autochtones au MPCIA et aux PCRN pour Autochtones ne présentaient aucune différence significative quant à la probabilité de faire l'objet d'accusations d'infraction disciplinaire mineure ou grave et au taux d'accusations.

Tableau 7

Nombre de délinquants qui ont fait l'objet d'au moins une accusation d'infraction disciplinaire dans les six mois suivant le début de leur premier programme correctionnel et avant leur mise en liberté

	MPCIA (*n* = 124)		PCRN pour Autochtones (*n* = 773)		*Rapport des cotes*	*p*
Type d'accusation	%	*n*	%	*n*		
Au moins 1 infraction grave	19,35	24	18,24	141	0,93	0,77
Au moins 1 infraction mineure	25,81	32	30,01	232	1,23	0,34
Au moins 1 infraction disciplinaire	37,90	47	40,23	311	1,10	0,62

Remarque : MPCIA = Volet pour Autochtones du Modèle de programme correctionnel intégré; PCRN = Programmes correctionnels reconnus à l'échelle nationale.

Placements en isolement

Des cotes d'au moins un placement en isolement, tous types confondus, ne révélaient aucune différence significative entre les participants au MPCIA et les participants aux PCRN pour Autochtones. Comme pour les accusations d'infraction disciplinaire, seuls les placements en isolement ayant eu lieu au cours des six mois précédant la mise en liberté ont été pris en considération, mais seulement dans les cas où six mois se sont écoulés entre la date de début du premier programme correctionnel et la mise en liberté. Ces résultats figurent au tableau 8.

Tableau 8

Nombre de délinquants ayant été placés en isolement au moins une fois après le début de leur premier programme correctionnel et six mois avant leur mise en liberté

Type de placement en isolement	MPCIA (*n* = 124)		PCRN pour Autochtones (*n* = 773)		*Rapport des cotes*	*p*
	%	*n*	%	*n*		
Au moins 1 placement en isolement sollicité	4,03	5	3,49	27	1,16	0,76
Au moins 1 placement en isolement non sollicité	18,55	23	13,32	103	1,48	0,12
Au moins 1 isolement disciplinaire	1,61	2	0,78	6	2,10	0,36
Au moins 1 placement en isolement, tous types confondus	20,16	25	15,52	120	1,37	0,19

Remarque : MPCIA = Volet pour Autochtones du Modèle de programme correctionnel intégré; PCRN = Programmes correctionnels reconnus à l'échelle nationale.

Types de mise en liberté initiale

Le tableau 9 compare les nombres et les pourcentages des mises en liberté initiales, selon le type, pour les deux groupes. Les délinquants autochtones qui ont participé au MPCIA étaient considérablement plus susceptibles de se voir accorder une libération discrétionnaire que les délinquants autochtones ayant participé aux PCRN pour Autochtones (χ^2 (2, N = 1 021) = 7,13, p = 0,028 φ = 0,08). La proportion de la peine purgée avant la mise en liberté était également moins élevée chez les participants au MPCIA que les participants aux PCRN pour Autochtones, même s'il s'agit d'une différence négligeable (voir le tableau C2 à l'annexe C).

Tableau 9

Types de mise en liberté des délinquants autochtones (N=1 021)

Type de mise en liberté	MPCIA		PCRN pour Autochtones	
	%	*n*	%	*n*
Semi-liberté ou libération conditionnelle totale	33,74	55	24,83	213
Libération d'office	65,03	106	71,79	616
Date d'expiration du mandat	1,23	2	3,38	29

Remarque : MPCIA = Volet pour Autochtones du Modèle de programme correctionnel intégré; PCRN = Programmes correctionnels reconnus à l'échelle nationale.

Résultats liés à la mise en liberté

Suspensions. La mise en liberté d'un délinquant sous responsabilité fédérale peut être suspendue au moyen d'un mandat de supervision, si on estime que le risque qu'il présente est devenu ingérable, s'il manque aux conditions de sa mise en liberté ou s'il commet un crime ou qu'il en est soupçonné. Les mandats de supervision délivrés entre la mise en liberté et la date déterminante (la DEM, le décès, l'expulsion, la réincarcération et le 27 octobre 2013) ont été examinés. Les délinquants mis en liberté à la date d'expiration du mandat ont été exclus de l'analyse. Parmi les participants au MPCIA, 75,78 % (n = 122) étaient visés par un mandat de supervision, ce qui est considérablement plus élevé que les participants aux PCRN pour Autochtones (66,83 %, n = 554, χ^2 (1, N = 990) = 4,99, p = 0,026, rapport des cotes = 1,55). Les cotes de suspension étaient 1,55 fois plus élevées chez les participants au MPCIA que chez les participants aux PCRN. Toutefois, l'analyse ne tient pas compte de l'incidence de la différence entre les profils de risque des délinquants des deux groupes.

Une analyse de survie fondée sur une méthode de régression progressive intégrant des covariables du risque ne révèle aucune différence significative entre les groupes en ce qui a trait aux suspensions. Le tableau 10 présente l'ensemble du modèle d'analyse de survie. L'intervalle de suspension, qui était plus long dans le cas des participants au MPCIA, et les profils de risque différents expliquent les différences entre les deux groupes au chapitre des suspensions.

Tableau 10

Analyse de survie de l'intervalle de suspension (N = 859)

Covariable	χ^2	*p*	*Indice de risque*
Groupe (MPCIA = 1)	0,211	0,646	0,94
Âge au moment de la mise en liberté (années)	19,30	< 0,001	0,98
Association à un gang	27,89	< 0,001	1,74
Libération d'office	26,11	< 0,001	0,57
Potentiel élevé ou modéré de réinsertion sociale	39,82	< 0,001	0,57
Besoin en matière de toxicomanie (IDAFD-R)	6,15	0,013	1,60
Besoin en matière d'emploi (IDAFD-R)	4,64	0,031	1,28
Besoin modéré ou élevé en matière de toxicomanie (QIT)	4,32	0,038	1,20

Remarque : MPCI = Modèle de programme correctionnel intégré; IDAFD-R = Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques – Révisé; QIT = Questionnaire informatisé sur la toxicomanie.

Retours en établissement fédéral avant la date d'expiration du mandat (DEM). Le tableau 11 ci-dessous présente le nombre de délinquants qui sont retournés en établissement fédéral avant la DEM. L'analyse n'a permis de déceler aucune différence à cet égard entre les délinquants autochtones ayant participé au MPCIA et ceux inscrits aux PCRN pour Autochtones, mais la méthode ne tenait pas compte de l'intervalle d'exposition au risque ni de la différence entre les profils de risque des deux groupes. Une analyse de survie permet d'intégrer ces facteurs.

Tableau 11

Réincarcérations au cours d'une période de surveillance fixe

Période de surveillance	MPCIA		PCRN pour Autochtones		*Rapport des cotes*	*p*
	%	*n*	%	*n*		
6 mois (*n* = 763)	52,76	67	61,16	389	0,709	0,078
9 mois (*n* = 503)	59,30	51	64,75	270	0,793	0,339
12 mois (*n* = 302)	61,02	36	67,49	164	0,754	0,346

Remarque : MPCIA = Volet pour Autochtones du Modèle de programme correctionnel intégré; PCRN = Programmes correctionnels reconnus à l'échelle nationale.

La période de surveillance moyenne du groupe du MPCIA (*M* = 239,8 jours) était considérablement plus longue que celle des participants aux PCRN pour Autochtones (*M* = 202,9, *t* (988) = 2,87, *p* = 0,004, *d de Cohen* = 0,24). Les analyses de survie tiennent compte de l'intervalle d'exposition au risque et du nombre de réincarcérations. Il y a une différence significative entre les participants au MPCIA et les participants aux PCRN pour Autochtones au chapitre de la survie dans tous les cas de réincarcération (χ^2 (1, *N* = 990) = 8,414, *p* = 0,004, *indice de risque* = 0,684). L'indice de risque révèle que les délinquants participant au MPCIA étaient considérablement moins susceptibles d'être réincarcérés que les participants aux PCRN pour Autochtones. À l'inverse, l'indice de risque montre que les participants aux PCRN pour Autochtones étaient 1,46 fois plus susceptibles d'être réincarcérés que les participants au MPCIA.

De plus, lorsque les variables du risque et des besoins étaient constantes, les participants au MPCIA étaient considérablement moins susceptibles d'être réincarcérés que les participants aux PCRN pour Autochtones (voir le tableau 12). Les covariables du risque ont été intégrées à la méthode de régression progressive avant l'ajout de la covariable du groupe. En plus des covariables significatives du modèle, les besoins criminogènes globaux, le risque global associé aux antécédents criminels, la cote de l'Échelle de classement par niveau de sécurité, les six domaines de l'IDAFD-R (emploi et études, relations matrimoniales et familiales, fréquentations, attitudes, comportement dans la collectivité et vie personnelle et affective), la dépendance à l'alcool (ADS du QIT), la toxicomanie (DAST du QIT), la première peine de ressort fédéral et le degré de motivation du délinquant ont été pris en considération, mais n'ont pas contribué de

manière significative au modèle ni modifiés l'effet de la variable du groupe d'étude. Une fois ces covariables associées au risque neutralisé, l'effet de traitement était plus important au sein du groupe du MPCIA.

Tableau 12

Analyse de survie des réincarcérations (N = 912)

Covariable	χ^2	*p*	*Indice de risque*
Groupe (MPCIA = 1)	9,91	0,002	0,64
Âge au moment de la mise en liberté (années)	16,79	< 0,001	0,985
Besoin modéré ou élevé en matière de toxicomanie (IDAFD-R)	12,33	< 0,001	2,261
Type de mise en liberté (libération d'office = 1, libération conditionnelle = 0)	24,52	< 0,001	1,94
Potentiel élevé ou modéré de réinsertion sociale	19,76	< 0,001	0,63
Antécédents d'association à un gang	14,27	< 0,001	1,56
Antécédents en tant que jeune contrevenant	4,73	0,030	1,30

Remarque : MPCIA = Volet pour Autochtones du Modèle de programme correctionnel intégré; IDAFD-R = Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques – Révisé.

Réincarcérations pour nouvelle infraction. Nous avons examiné les différences au chapitre de la récidive avant la date d'expiration du mandat. Le tableau 13 montre les différences non significatives sur le plan des réincarcérations pour nouvelle infraction entre les délinquants autochtones ayant participé au MPCIA et les participants aux PCRN pour Autochtones avant neutralisation des différences préexistantes entre les groupes.

Une analyse de survie peut inclure des délinquants, toutes périodes de suivi confondues, ce qui permet d'examiner les résultats d'une plus grande proportion de l'échantillon ainsi que l'intervalle de la réincarcération avec nouvelle infraction. Le tableau 13 ci-dessous présente les résultats de cette analyse. Dans le cas des participants au MPCIA, la première réincarcération de 16 délinquants sur 161 (9,9 %) était attribuable à une infraction. Dans le cas des participants aux PCRN pour Autochtones, c'était 107 sur 829 (12,9 %). L'analyse de survie ayant comme unique covariable la première réincarcération avec infraction chez les délinquants du groupe d'étude n'a donné aucun résultat significatif (χ^2 (1, N = 990) = 2,994, p = 0,084, i*ndice de risque* = 0,629). Il

n’y a aucune différence significative entre les participants au MPCIA et les participants aux PCRN pour Autochtones au chapitre de la première incarcération avec infraction. Cependant, mentionnons de nouveau que le profil des groupes n’est pas semblable et qu’une autre analyse devait être effectuée pour neutraliser les différences principales.

Tableau 13

Réincarcérations avec infraction dans des périodes de suivi fixes

	MPCIA		PCRN pour Autochtones			
Période de suivi	%	*n*	%	*n*	*Rapport des cotes*	*p*
6 mois (*n* = 763)	12,60	16	15,72	100	0,77	0,371
9 mois (*n* = 503)	16,28	14	18,71	78	0,85	0,596
12 mois (*n* = 302)	18,61	11	20,99	51	0,86	0,689

Remarque : MPCIA = Volet pour Autochtones du Modèle de programme correctionnel intégré; PCRN = Programmes correctionnels reconnus à l’échelle nationale.

Le tableau 14 présente l’ensemble du modèle de survie et les principales covariables. Ce sont les covariables envisagées pour le modèle de l’analyse précédente des réincarcérations qui sont explorées ici. Encore une fois, plusieurs d’entre elles ne constituaient pas des facteurs de prévision significatifs des réincarcérations avec infraction et ont été exclues du modèle final. Le fait de neutraliser les covariables de l’âge à la mise en liberté, du type de mise en liberté, des antécédents d’association à un gang, d’antécédents en tant que jeune contrevenant, et de besoins modérés ou élevés en matière de toxicomanie (IDAFD-R) a eu un effet significatif sur le groupe d’étude. Les participants au MPCIA étaient considérablement moins susceptibles d’être réincarcérés avec infraction que les participants aux PCRN pour Autochtones lorsque les effets de ces covariables faisaient l’objet d’un contrôle statistique.

Tableau 14

Analyse de survie des réincarcérations avec infraction (N = 902)

Covariable	χ^2	*p*	*Indice de risque*
Groupe (MPCIA = 1)	4,09	0,043	0,55
Âge au moment de la mise en liberté (années)	11,89	< 0,001	0,95
Type de mise en liberté (libération d'office = 1, libération conditionnelle = 0)	8,20	0,004	2,15
Antécédents d'association à un gang	10,17	0,001	1,97
Antécédents en tant que jeune contrevenant	8,07	0,005	0,48
Besoin modéré ou élevé en matière de toxicomanie (IDAFD-R)	7,04	0,008	14,47

Remarque : MPCIA = Volet pour Autochtones du Modèle de programme correctionnel intégré; IDAFD-R = Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques – Révisé.

Conclusion

Compte tenu de l'intervalle de suivi, les participants autochtones au MPCIA et aux PCRN ne présentent aucune différence quant aux taux d'accusations d'infraction disciplinaire ou de placements en isolement. Comme dans l'analyse relative à la question 3, les résultats de la question 4 confirment que le pourcentage de délinquants ayant bénéficié d'une libération discrétionnaire est différent d'un groupe à l'autre; les participants au MPCIA sont plus susceptibles de bénéficier d'une semi-liberté ou d'une libération conditionnelle totale. La proportion de la peine purgée avant la mise en liberté diffère considérablement et joue en faveur des participants au MPCIA. Dans le cadre de la présente analyse, lorsque les covariables et l'intervalle d'exposition au risque sont neutralisés, c'est le groupe du MPCIA qui obtient les meilleurs résultats quant à la réincarcération et à la réincarcération avec infraction. Contrairement aux premiers résultats du rapport commandé sur le MPCI, les résultats découlant de la question 4 laissent croire que les délinquants autochtones ayant participé au MPCI ou au MPCIA obtiennent de meilleurs résultats que les délinquants autochtones inscrits aux PCRN.

Question 5 : Entre le MPCIA et les PCRN, quelle solution aide le plus les délinquants à commencer les programmes prévus dans leur plan correctionnel et à les terminer ?

Méthode

Participants

Les délinquants visés par la présente analyse sont les mêmes qu'à la question 4.

Procédure

Un des avantages prévus du MPCI est qu'il aide peut-être davantage que le modèle traditionnel les délinquants à terminer les programmes énoncés dans leur plan correctionnel. Plusieurs mesures d'efficacité ont été créées en vue de comparer les délinquants autochtones inscrits au MPCIA à ceux inscrits aux PCRN. Nous avons observé l'intervalle entre l'admission dans un établissement fédéral et le début du premier programme d'intensité modérée ou élevée, l'intervalle entre l'admission et la fin du premier programme d'intensité modérée ou élevée, l'intervalle entre l'admission et le dernier programme d'intensité modérée ou élevée et l'intervalle entre l'admission et la fin du dernier programme correctionnel, dont les programmes de maintien des acquis. Le tableau 15 présente les moyennes, les écarts-types et les tests-t des différences entre les deux groupes en jours. Un ajustement de Satterthwaite a été fait pour que l'on puisse tenir compte des variables inégales.

Résultats

Le temps que les participants ont pris pour terminer leur dernier programme, qu'il soit d'intensité modérée ou élevée ou qu'il s'agisse de tous les programmes qu'ils ont commencés entre leur admission et leur mise en liberté (y compris les programmes de maintien des acquis en établissement), était approximativement le même dans les deux options de programme (voir le tableau 15). Cependant, les participants au MPCIA ont commencé et terminé leur premier programme considérablement plus tard que les participants aux PCRN pour Autochtones d'intensité modérée ou élevée. Les programmes préparatoires du MPCIA auxquels ont participé 85 délinquants (52 %) comptent 10 séances, tandis que les programmes préparatoires du MPCI auxquels ont participé 78 (48 %) délinquants autochtones, comptaient 9 séances.

Une analyse plus poussée révèle que le Programme de guérison de base pour Autochtones a constitué le premier programme principal de 366 (42,7 %) délinquants du groupe

des PCRN pour Autochtones[6]. Le temps écoulé entre l'admission et le début du premier programme principal est considérablement plus court pour les participants aux PCRN pour Autochtones (*M* = 219,8 jours) que pour le groupe du MPCIA (*M* = 284 jours), lorsque l'on exclut le Programme de guérison de base pour Autochtones et le temps consacré aux programmes préparatoires ($t(653) = 3{,}33$, $p < 0{,}001$, *d de Cohen* = 0,30). Encore une fois, le temps écoulé entre l'admission et la fin du premier programme principal était considérablement plus court dans le cas du groupe des PCRN pour Autochtones (*M* = 290,5 jours) que pour le groupe du MPCIA (*M* = 382,5 jours) lorsque l'on exclut le Programme de guérison de base pour Autochtones et le temps consacré aux programmes préparatoires du MPCIA ($t(653) = 4{,}69$, $p < 0{,}001$, *d de Cohen* = 0,42).

[6] Le Programme de guérison de base pour Autochtones est un programme d'intensité modérée pouvant être offert au moment de la réception dans certaines régions. Cela pourrait expliquer pourquoi le groupe des PCRN pour Autochtones commence les programmes plus tôt; la région des Prairies a récemment mis en œuvre ce programme dans ses centres de réception.

Tableau 15

Efficacité du MPCIA par rapport aux PCRN pour Autochtones (N = 1 021) : jours après l'admission

	MPCIA		PCRN pour Autochtones					
Résultat	*M*	*Écart-type*	*M*	*Écart-type*	*t*	*df*	*p*	*d de Cohen*
Jours avant le début du premier programme*	303	219	168	194	7,31	213	< 0,001	1,0
Jours jusqu'à la fin du premier programme*	402	217	226	203	9,54	220	< 0,001	1,29
Jours jusqu'à la fin du dernier programme	406	217	393	247	0,69	249	0,49	0,09
Jours jusqu'à la fin du dernier programme, y compris les programmes de maintien des acquis	457	259	444	267	0,61	232	0,55	0,08
Jours jusqu'au début du premier programme préparatoire	174	208	-	-	0,36	1019	0,72	0,03
Jours jusqu'à la fin du premier programme préparatoire	193	208	-	-	1,90	1019	0,06	0,16

Remarque : MPCIA = Volet pour Autochtones du Modèle de programme correctionnel intégré; PCRN = Programmes correctionnels reconnus à l'échelle nationale. * Ces analyses ne tiennent pas compte du programme préparatoire.

Conclusion

Il n’y a aucune différence significative au chapitre de l’efficacité globale de la participation aux programmes requis avant la mise en liberté entre les participants au MPCIA ou les participants aux PCRN pour Autochtones. Les délinquants du groupe des PCRN semblent toutefois s’inscrire à leur premier programme et le terminer plus efficacement que les délinquants du groupe MPCIA.

Récapitulation et conclusions globales

Le rapport présente des analyses visant à répondre aux questions qui ont découlé des résultats non concluants du rapport de recherche de Jones et Robinson (2013) sur les résultats des délinquants autochtones dans le cadre du MPCI; il y était indiqué qu’une tendance non significative favorisait le groupe des PCRN en ce qui a trait aux résultats liés à la surveillance dans la collectivité.

La procédure de concordance un à un utilisée par Jones et Robinson (2013) a réduit le nombre de délinquants pouvant être inscrits dans l’échantillon. De plus, la courte période entre la mise en œuvre du MPCI et l’étude réduisait encore davantage le nombre de délinquants mis en liberté ayant récidivé. Une autre préoccupation était le fait que la procédure d’appariement comprenait des délinquants du groupe des PCRN qui ont pu participer à des programmes plusieurs années avant ceux inscrits au MPCI, ce qui risque d’avoir créé un facteur de confusion au chapitre de la cohorte dans le temps, facteur qui a peut-être aussi été influencé par les modifications apportées aux politiques du SCC et de la Commission des libérations conditionnelles du Canada.

Dans le présent rapport, nous avons utilisé un certain nombre de méthodes pour examiner l’incidence des programmes correctionnels sur les délinquants autochtones sous la responsabilité du SCC. Nous avons d’abord examiné brièvement les rapports d’étude du SCC sur les résultats des délinquants autochtones ayant participé à ses programmes correctionnels. Nous avons ensuite fait un suivi plus poussé des résultats des délinquants autochtones figurant dans la recherche de Jones et Robinson (2013). Nous avons comparé les résultats des délinquants autochtones ayant participé au volet général du MPCI à ceux qui ont plutôt suivi le programme adapté à la culture autochtone. Les résultats des participants au MPCIA et au MPCI ont également été comparés à leurs pairs appariés inscrits aux PCRN. Par la suite, nous avons utilisé une nouvelle méthode pour comparer l’incidence du MPCIA par rapport à celle des PCRN pour Autochtones.

Contrairement à la procédure d'appariement, cette méthode nous a permis d'étudier un plus grand échantillon et d'exercer un contrôle statistique sur les variables associées au risque. Cette procédure nous permet aussi de neutraliser un effet de cohorte potentiel en ne tenant compte que des délinquants du groupe des PCRN qui ont participé aux programmes en même temps que les délinquants du groupe du MPCIA. Enfin, nous avons comparé les deux groupes de l'échantillon à l'étude au chapitre de l'efficacité relative des programmes à aider les délinquants à combler leurs besoins en matière de programmes correctionnels en temps opportun.

Le survol des études sur les délinquants autochtones et les programmes correctionnels et des analyses supplémentaires nous révèle que les délinquants autochtones bénéficient de tous les programmes correctionnels du SCC, qu'ils soient de nature générale ou adaptés à la culture autochtone. Selon les résultats empiriques de diverses analyses visant à faire le suivi du rapport de Jones et Robinson (2013) ou d'élargir la question, contrairement aux résultats préliminaires présentés dans le document, lorsque les principales variables relatives au risque sont neutralisées, les délinquants autochtones inscrits au MPCIA obtiennent d'aussi bons résultats, voire de meilleurs résultats que les délinquants participant aux PCRN pour Autochtones, compte tenu du comportement en établissement et des résultats après la mise en liberté. Ils semblent également obtenir d'aussi bons résultats que ceux inscrits au volet général du MPCI, mais ce résultat doit être interprété avec prudence, car ils sont moins nombreux. De plus, au point où nous en sommes dans la mise en œuvre du MPCIA, il ne semble pas que cette nouvelle option améliore l'efficacité au chapitre du temps par rapport au modèle des PCRN lorsqu'il s'agit d'aider les délinquants autochtones à satisfaire aux exigences de leur plan correctionnel quant à la participation aux programmes.

Même si le rapport permet d'en savoir davantage sur l'incidence de la participation aux programmes sur les délinquants autochtones sous la responsabilité du SCC, les approches adoptées dans ces analyses présentent certaines limites qui nous empêchent de tirer des conclusions solides. Pour ce qui est de l'analyse associée aux questions 4 et 5, il est possible que les différences régionales sur le plan de la gestion des délinquants, de la gestion des programmes correctionnels, des taux de récidive et d'autres facteurs potentiels expliquent les résultats observés. Le MPCI n'était donné que dans deux des cinq régions au moment où l'étude a été effectuée.

En ce qui a trait aux questions 2 et 3, la durée globale des peines des participants au MPCIA/MPCI allait jusqu'à cinq ans et deux mois. Cela ne constitue pas une bonne représentation des délinquants. Il est possible que les délinquants purgeant des peines plus longues réagissent différemment au MPCIA/MPCI et aux PCRN. L'échantillon utilisé pour les questions 4 et 5 était toutefois plus représentatif au chapitre de la durée de la peine des délinquants sous la responsabilité du SCC.

Il est important de mentionner que nous ne comparons ici que les résultats de ces deux modèles de programme et que notre analyse ne permet de tirer aucune conclusion concernant l'efficacité globale du MPCIA pour réduire le taux de récidive et d'infractions disciplinaires relativement à un groupe-témoin non traité. De plus, il reste plusieurs questions importantes en suspens ayant trait à l'incidence du MPCIA sur des sous-populations particulières, dont les délinquants sexuels et les auteurs d'actes de violence familiale, ainsi qu'aux résultats après la date d'expiration du mandat; ce sont des éléments que le présent rapport n'a pas abordés. Il faudra explorer davantage ces questions particulières. De plus, une recherche fondée sur un plus grand échantillon et échelonnée sur une période de suivi plus longue permettra de confirmer les résultats actuels du MPCIA, notamment d'examiner les résultats après la date d'expiration du mandat.

Bibliographie

Brown, S. L. et Motiuk, L. L. (2005). *Le volet Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques (IDAFD) du processus d'évaluation initiale des délinquants (EID) : examen méta-analytique, psychométrique et consultatif* (R-164). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Gendreau, P., Goggin, C. et Smith, P. (1999). The forgotten issue in effective correctional treatment: Program implementation. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology, 43*(2), 180-187.

Jones, N. J. et Robinson, D. (2013). *A study of the efficiency and effectiveness of the Integrated Correctional Program Model (ICPM).* Rapport de recherche. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Service correctionnel du Canada. (2007). *Directive du commissaire n° 709 – Isolement préventif.* Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Service correctionnel du Canada. (2009). *Rapport d'évaluation des programmes correctionnels du Service correctionnel du Canada*. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Service correctionnel du Canada. (2012). *Rapport d'évaluation – Plan stratégique relatif aux services correctionnels pour Autochtones*. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Skinner, H. A. et Horn, J. L. (1984). *Alcohol Dependence Scale (ADS): User's Guide.* Toronto, ON : Fondation de la recherche sur la toxicomanie.

Skinner, H. A. (1982). Drug Abuse Screening Test. *Addictive Behaviours, 7*(4), 363-371.

Usher, A. et Stewart, L. A. (2011). *L'efficacité des programmes correctionnels auprès de divers délinquants : une méta analyse.* Rapport de recherche R-246. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Annexe A : Profils des délinquants dans l'analyse de la question 2

Le tableau A1 montre les profils des délinquants autochtones participant au MPCIA et au MPCI. Il est important de prendre en considération les variables de ces profils au moment d'examiner les résultats en établissement et les résultats après la mise en liberté présentés dans la section des résultats. Le groupe du MPCIA compte une plus grande proportion de membres des Premières Nations que de Métis, et ils ont de plus lourds antécédents criminels. Outre ces exceptions, les deux groupes ont un profil semblable. Dans le cas des participants au MPCIA, l'âge moyen à l'admission était de 31 ans, et dans le cas des participants au MPCI, de 32 ans. Cela ne constitue pas une différence significative ($t(92) = 0{,}88$, $p = 0{,}38$, d de Cohen = 0,21). Pour ce qui est de la durée de la peine, les résultats ont révélé une répartition semblable entre les deux groupes au chapitre de la durée des peines globales (Kruskal-Wallis χ^2 (1, $N = 94$) = 1,43, $p = 0{,}23$). Dans le groupe du MPCIA, les peines allaient de deux ans à cinq ans et deux mois, à l'exception d'un délinquant qui purgeait une peine de sept ans et six mois. En ce qui concerne le groupe du MPCI, les peines s'étendaient de deux ans à cinq ans et deux mois. La durée moyenne des peines du groupe du MPCIA était de 2,91 ans (*écart-type* = 1,02), et, dans le cas de celles du groupe du MPCI, de 3,09 (*écart-type* = 0,91).

Tableau A1

Profil des délinquants autochtones mis en liberté qui ont participé au MPCIA ou au MPCI (N = 94)

	MPCIA (*n* = 70)		MPCI (*n* = 24)			
Variable	%	*n*	%	*n*	*V*	*p*
Première peine de ressort fédéral	58,6	41	70,83	17	0,11	0,29
Race					0,23	0,02
Premières Nations	87,1	61	66,7	16		
Métis	12,9	9	33,3	8		
Inuits	0	0	0	0		
Risque associé aux antécédents criminels					0,29	0,02
Élevé	74,3	52	45,8	11		
Modéré	21,4	15	37,5	9		
Faible	4,29	3	16,7	4		
Besoins criminogènes					0,15	0,15
Élevés	84,3	59	70,8	17		
Modérés	15,7	11	29,2	7		
Faibles	0	0	0	0		
Besoin – toxicomanie	94,3	66	91,7	22	-	-
Besoin – fréquentations	84,3	59	87,5	21	-	-
Besoin – attitudes	87,1	61	91,7	22	-	-
Besoin – emploi	74,3	52	70,8	17	0,03	0,74
Besoin - relations matrimoniales et familiales	57,1	40	62,5	15	0,05	0,65
Degré de motivation					0,11	0,28
Élevé	15,7	11	25,0	6		
Modéré	82,9	58	70,8	17		
Faible	1,4	1	4,2	1		
Potentiel de réinsertion sociale					0,06	0,84

Élevé	7,1	5	8,3	2		
Modéré	44,3	31	50,0	12		
Faible	48,9	34	41,7	10		
Infraction à l'origine de la peine actuelle					-	-
Homicide	5,7	4	4,2	1		
Vol qualifié	24,3	17	25,0	6		
Voies de fait	22,9	16	12,5	3		
Drogue	8,6	6	16,7	4		
Infraction contre des biens	18,6	13	25,0	6		
Trafic	7,1	5	0	0		
Autre	12,9	9	16,7	4		
Échelle de classement par niveau de sécurité					-	-
Minimal	14,3	10	16,7	4		
Moyen	75,7	53	79,2	19		
Maximal	10,0	7	4,2	1		

Remarque : Les résultats des tests du chi carré ne sont pas présentés lorsque plus de 20 % du nombre attendu est de moins de 5. Les résultats liés à l'origine ethnique excluent les délinquants inuits en vue de faciliter les tests. Les besoins criminogènes et le degré de motivation excluent la catégorie faible. Les résultats relatifs à l'infraction à l'origine de la peine, à la cote à l'Échelle de classement par niveau de sécurité ainsi qu'aux besoins en matière de toxicomanie, de fréquentations, des attitudes et de la vie personnelle et affective n'ont pas été calculés, parce que de multiples catégories présentent de faibles chiffres.
MPCI = Modèle de programme correctionnel intégré; MPCIA = Volet pour Autochtones du MPCI.

Annexe B : Nombre d'inscriptions aux programmes pour les délinquants autochtones de chaque groupe

Les participants au MPCIA et aux PCRN pour Autochtones étaient souvent inscrits à plusieurs programmes correctionnels. Le tableau ci-dessous présente le nombre d'inscriptions aux programmes correctionnels et les proportions connexes. Les résultats globaux sont également divisés pour que l'on puisse faire la distinction entre les programmes d'intensité modérée ou élevée, les programmes de maintien des acquis et les programmes préparatoires.

Tableau B1

Nombre d'inscriptions aux programmes correctionnels durant la peine des participants au MPCIA ou aux PCRN pour Autochtones (N = 1 021)

Nombre d'inscriptions aux programmes	MPCIA		PCRN pour Autochtones				
	%	*n*	%	*n*	χ^2 *(df)*	φ	*p*
Tous les programmes correctionnels suivis durant la peine					35,90 (4)	0,19	< 0,001
1	0,0	0	15,03	129			
2	26,99	44	24,71	212			
3	41,10	67	28,32	243			
4	22,09	36	17,48	150			
5 ou plus	9,82	16	14,45	124			
Programmes d'intensité modérée ou élevée durant la peine					263,57 (2)	0,51	< 0,001
1	92,64	151	25,87	222			
2	6,13	10	48,14	413			
3 ou plus	1,23	2	25,99	223			
Programmes de maintien des acquis au cours de la peine					6,29 (3)	0,08	0,10
0	33,74	55	43,12	370			
1	38,04	62	33,80	290			
2	20,86	34	15,27	131			
3 ou plus	4,91	12	7,81	67			
Programmes préparatoires ou préalables au traitement					-	-	-
0	0,0	0	100	858			
1	95,71	156	0,0	0			
2	4,29	7	0,0	0			

Remarque : MPCIA = Volet pour Autochtones du Modèle de programme correctionnel intégré; PCRN = Programmes correctionnels reconnus à l'échelle nationale.

Annexe C : Profils des délinquants pour l'analyse de la question 4

Les tableaux ci-dessous présentent le profil des délinquants autochtones étudiés dans le cadre de l'analyse de la question 4.

Tableau C1

Caractéristiques démographiques

	MPCIA (*N* = 163)		PCRN pour Autochtones (*N* = 858)			
Variable	%	*n*	%	*n*	*R.C./V*	*p*
Origines autochtones					0,99[a]	0,97
Métis	18,4	30	18,5	159		
Premières Nations	81,6	133	81,5	699		
État matrimonial						
Marié/union de fait	40,3	62	38,5	313	0,06[b]	0,18
Célibataire	50,7	78	56,0	456		
Séparé/divorcé/veuf	9,1	14	5,5	45		

Remarque : MPCIA = Volet pour Autochtones du MPCI; PCRN = Programmes correctionnels reconnus à l'échelle nationale. R.C. = Rapport de cotes. V = Coefficient de Cramer. Les pourcentages ont été calculés à l'aide du *n* total connu (excluant les valeurs manquantes ou inconnues).
[a] Rapport des cotes. [b] Coefficient de Cramer.

Tableau C2

Caractéristiques de la peine

	MPCIA (*N* = 163)		PCRN pour Autochtones (*N* = 858)			
Variable	*M*	*Écart-type*	*M*	*Écart-type*	*d*	*p*
Âge à l'admission (années)	31,7	9,0	31,5	9,8	0,02	0,83
Durée de la peine (années)	3,0	1,2	2,9	1,1	-	0,80[†]
Proportion de la peine purgée en incarcération	0,57	0,14	0,59	0,14	0,19	0,03

Tableau C2 (suite)

	%	*n*	%	*n*	*R.C./V*	*p*
Nombre de peines					0,53[a]	< 0,001
Première peine de ressort fédéral	52,8	86	68,0	583		
Infraction					0,19[b]	< 0,001
Voies de fait	27,8	45	24,6	211		
Vol qualifié	24,1	39	16,7	143		
Infraction contre des biens	21,0	34	14,2	122		
Infraction de nature sexuelle	0,6	1	13,6	117		
Infraction liée à la drogue	6,2	10	9,9	85		
Autres	10,5	17	8,2	70		
Trafic	4,3	7	9,1	78		
Homicide	5,6	9	3,7	32		
Région d'admission					0,96[b]	< 0,001
Atlantique	11,0	18	0,5	4		
Ontario	1,2	2	14,7	126		
Québec	0,0	0	3,4	29		
Prairies	3,7	6	81,5	699		
Pacifique	84,1	137	0,0	0		
Échelle de classement par niveau de sécurité					0,17[b]	< 0,001
Maximal	22,1	36	10,3	88		
Moyen	68,1	111	65,0	558		
Minimal	9,8	16	24,7	212		

Tableau C2 (suite)

Type de mise en liberté					0,08[b]	0,03
Libération conditionnelle (LCT ou semi-liberté)	33,7	55	24,9	213		
Libération d'office	65,0	106	71,9	616		
Expiration du mandat	1,2	2	3,3	28		

Remarque : MPCIA = Volet pour Autochtones du MPCI; PCRN = Programmes correctionnels reconnus à l'échelle nationale. *d* = *d* de Cohen. R.C. = Rapport des cotes. V = Coefficient de Cramer.
Les pourcentages ont été calculés à l'aide du *n* total connu (excluant les valeurs manquantes ou inconnues).
[†] Un test non paramétrique a été utilisé (Kruskal-Wallis). [a] Rapport des cotes. [b] Coefficient de Cramer.

Tableau C3

Caractéristiques du profil des deux groupes

	MPCIA (*N* = 163)		PCRN pour Autochtones (*N* = 858)			
Variable	%	*n*	%	*n*	*R.C.*	*p*
Niveau de scolarité					1,40	0,15
Études secondaires	19,4	28	14,8	114		
Études secondaires non terminées	80,6	116	85,3	659		
Antécédents criminels en tant que jeune contrevenant					1,41	0,06
Oui	69,9	114	62,2	523		
Non	30,1	49	37,8	318		
Antécédents criminels en tant qu'adulte						
Oui	91,4	149	88,9	748	1,32	0,35
Non	8,6	14	11,1	93		

Remarque : MPCIA = Volet pour Autochtones du MPCI; PCRN = Programmes correctionnels reconnus à l'échelle nationale. R.C.=Rapport des cotes.
Les pourcentages ont été calculés à l'aide du *n* total connu (excluant les valeurs manquantes ou inconnues).

Tableau C4

Évaluations globales du risque associé aux antécédents criminels, des besoins criminogènes, du degré de motivation et du potentiel de réinsertion sociale, selon la première évaluation de la peine en cours

	MPCIA (*N* = 163)		PCRN pour Autochtones (*N* = 858)			
Variable	%	*n*	%	*n*	*V*	*p*
Risque associé aux antécédents criminels					0,16	< 0,001
Élevé	74,2	121	52,5	450		
Modéré	23,9	39	41,3	354		
Faible	1,8	3	6,3	54		
Besoins criminogènes					0,15	< 0,001
Élevés	87,1	142	68,8	590		
Modérés	12,9	21	30,0	257		
Faibles	0,0	0	1,3	11		
Degré de motivation					0,04	0,34
Élevé	11,7	19	15,6	134		
Modéré	79,1	129	74,2	637		
Faible	9,2	15	10,1	87		
Potentiel de réinsertion sociale						
Élevé	4,3	7	9,6	82	0,11	0,002
Modéré	35,6	58	44,4	381		
Faible	60,1	98	46,0	395		

Remarque : MPCIA = Volet pour Autochtones du MPCI; PCRN = Programmes correctionnels reconnus à l'échelle nationale; V = Coefficient de Cramer;
Remarque : Les pourcentages ont été calculés à l'aide du *n* total connu (excluant les valeurs manquantes ou inconnues).

Tableau C5

Cotes modérées ou élevées des besoins criminogènes selon l'IDAFD-R – Première évaluation

	MPCIA (*N* = 163)		PCRN pour Autochtones (*N* = 858)			
Besoin modéré ou élevé	%	*n*	%	*n*	*R.C.*	*p*
Emploi et études	82,1	119	75,9	611	1,45	0,11
Relations matrimoniales ou familiales	62,8	91	47,6	382	1,86	< 0,001
Fréquentations	88,3	128	67,7	545	3,59	< 0,001
Toxicomanie	92,2	141	89,8	723	4,00	0,004
Comportement dans la collectivité	63,5	92	29,8	239	4,10	< 0,001
Vie personnelle et affective	98,6	143	84,5	680	13,1	< 0,001
Attitudes	93,1	135	62,3	501	8,16	< 0,001

Remarque : MPCIA = Volet pour Autochtones du MPCI; PCRN = Programmes correctionnels reconnus à l'échelle nationale. R.C.=Rapport des cotes.
Les pourcentages ont été calculés à l'aide du *n* total connu (excluant les valeurs manquantes ou inconnues).
Les besoins modérés ou élevés ont été regroupés afin d'inclure les indicateurs de l'IDAFD-R « besoin modéré d'amélioration » et « besoin élevé d'amélioration ». Ces indicateurs sont considérés comme contraires à « facteur considéré comme un atout en vue de la réinsertion sociale », « aucun besoin immédiat d'amélioration » et « faible besoin d'amélioration ».

Tableau C6

Résultats associés aux mesures de la toxicomanie (QIT)

	MPCIA (*N* = 163)		PCRN pour Autochtones (*N* = 858)			
Mesure	%	*n*	%	*n*	*R.C.*	*p*
Questionnaire sur la consommation d'alcool					0,66	0,05
Grave, substantielle, modérée	29,2	35	38,6	322		
Faible/nulle	70,8	85	61,4	513		
Questionnaire sur la consommation de drogues					1,93	0,001
Grave, substantielle, modérée	64,2	77	48,1	402		
Faible/nulle	35,8	43	51,9	433		

Remarque : MPCIA = Volet pour Autochtones du MPCI; PCRN = Programmes correctionnels reconnus à l'échelle nationale. R.C.=Rapport des cotes.
Les pourcentages ont été calculés à l'aide du *n* total connu (excluant les valeurs manquantes ou inconnues).

Annexe D : Programmes pour Autochtones

Le tableau D1 dresse la liste des programmes correctionnels du SCC qui sont adaptés à la culture autochtone. Comme il est indiqué dans la section sur la méthode pour la question 4, pour être inclus dans l'échantillon, les délinquants devaient être inscrits à au moins un programme correctionnel pour Autochtones. Ainsi, les 163 délinquants autochtones du groupe du MPCIA et les 858 du groupe des PCRN pour Autochtones devaient être inscrits à au moins un des programmes mentionnés ci-après. Ils devaient également être inscrits à un programme d'intensité modérée ou élevée, mais sans que ce soit nécessairement un programme adapté à la culture autochtone. Il est possible que des délinquants visés par l'analyse de la question 4 aient participé à des programmes d'intensité modérée ou élevée autres que ceux mentionnés ici.

Tableau D1

Programmes correctionnels pour Autochtones ayant permis d'établir un échantillon de l'étude

Type de programme	Programme	Niveau d'intensité
Programme de prévention de la violence	En quête du guerrier en vous	Élevée
Programme pour délinquants sexuels	Tupiq	Modérée
Programme pour délinquants sexuels	Waseya	Modérée
Programme pour délinquants sexuels	Programme Mikowahp	Faible
Programme pour délinquants sexuels	Programme pour délinquants sexuels autochtones	Maintien des acquis
Programme de traitement de la toxicomanie	Programme pour délinquants autochtones toxicomanes (PDAT)	Élevée
Programme de traitement de la toxicomanie	Programme pour délinquants autochtones toxicomanes (PDAT)	Modérée
Prévention de la violence familiale	Programme d'intensité élevée de prévention de la violence familiale pour Autochtones	Élevée
Compétences psychosociales	Programme de guérison de base pour Autochtones	Modérée
MPCIA	Programme multicibles pour Autochtones	Élevée

MPCIA	Programme multicibles pour Autochtones	Modérée
MPCIA – Programme préparatoire	Programme préparatoire pour Autochtones	Programme préparatoire
MPCIA – Programme préparatoire	Programme préparatoire pour Autochtones après l'admission	Programme préparatoire
MPCIA – Maintien des acquis	Programme de maintien des acquis en établissement pour Autochtones	Maintien des acquis

Remarque : MPCIA = Volet pour Autochtones du MPCI.